
RAPPORT DE MISSION

Mission d'appui en égalité des femmes et des hommes

Réalisée par Elsa Lambert
dans le cadre du Programme Réseau Agro-Innov



« Quand tu formes un homme tu formes une personne. Lorsque que tu formes une femme, tu formes un village, une société. »

Fatou Bintou, présidente du collège des femmes de la FONGS

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
CHAPITRE 1 — DIMENSION THÉORIQUE.....	5
1.1 CONTEXTE DE LA RECHERCHE.....	5
1.2 CADRE CONCEPTUEL.....	5
1.2.1 L'analyse genre.....	5
1.2.2 Le concept de genre.....	6
1.2.3 Le concept d'égalité.....	7
1.3 MÉTHODOLOGIE.....	7
1.3.1 Terrain de recherche.....	8
1.3.2 Recension des écrits.....	9
1.3.3 Description de l'échantillon.....	9
1.3.4 Cadre d'analyse.....	10
CHAPITRE 2 — MISE EN SITUATION.....	12
2.1 CONTEXTE NATIONAL ET LÉGISLATIF.....	12
2.2 L'AGRICULTURE AU SÉNÉGAL.....	13
2.1.1 Affiliation paysanne.....	14
2.1.2 Types de culture.....	14
2.1.3 Types d'élevage.....	14
2.1.4 Conditions de culture.....	14
2.1.5 Exode des jeunes.....	15
2.3 POLITIQUE AGRICOLE AU SÉNÉGAL.....	15
2.4 SITUATION DES FEMMES SÉNÉGALAISES.....	16
2.4.1 Sous- représentation des femmes dans la sphère publique.....	17
2.4.2 Division du travail social.....	17
CHAPITRE 3 — ANALYSE DES RÉSULTATS.....	20
3.1 LA SPHÈRE PUBLIQUE ET COMMUNAUTAIRE.....	21
3.1.1 Les finalités de l'implication paysannes.....	22
3.1.2 Le leadership des femmes dans les organisations paysannes.....	22
3.1.3 Solliciter la participation des femmes dans les OP.....	27
3.2 LA SPHÈRE PRODUCTIVE.....	28
3.2.1 L'accès à la terre.....	29
3.2.2 L'accès à l'eau.....	30
3.2.3 L'accès aux crédits et aux fonds de roulement.....	31
3.2.4 L'accès à la main - d'œuvre et aux intrants (matériel, semences de qualités, engrais).....	32
3.2.5 L'accès aux infrastructures de stockage et de transport.....	33
3.2.6 Activités d'embouche.....	34
3.2.7 Commercialisation et mise en valeur des produits locaux.....	34
3.2.8 Formation et accompagnement.....	35

3.2.9	Environnement et gestion des ressources naturelles	35
3.3	LA SPHÈRE REPRODUCTIVE	38
CHAPITRE 4 — RECOMMANDATIONS ET TYPES D'APPUI		41
ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE.....		47
BIBLIOGRAPHIE.....		50

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACS	Analyse comparative selon les sexes
ADS	Analyse différenciée selon les sexes
AGR	Activités génératrices de revenu
AQOCI	Association québécoise des organismes de coopération internationale
ANSD	Agence nationale de la statistique et de la démographie
CCPA	Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachides
CQFD	Comité québécois femmes et développement
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux
ÉFH	Égalité Femmes Hommes
FEGPAB	Fédération des Groupements Paysans Associés du Baol
FPA	Fédération des Périmètres Autogérés
FPMN	Fédération des Producteurs Maraîchers des Niayes
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
LSGT	Le Savoir des Gens de la Terre
OCB	Organisations communautaires de base
ONG	Organisation non-gouvernementale
OP	Organisation paysanne
PSE	Plan Sénégal Émergent
SFD	Système de financement décentralisé
SNEEG	Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de genre
UGPM	Union des Groupements Paysans de Meckhé
UPA DI	UPA Développement International

INTRODUCTION

La promotion de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes pour combattre la pauvreté, la souveraineté alimentaire et le développement durable sont au cœur des objectifs internationaux (Déclaration du Millénaire – 2000). Depuis presque 20 ans, ces objectifs influencent les stratégies d'action et de soutien des gouvernements locaux et des organisations internationales qui interviennent dans les pays du Sud. Cependant, le fossé des inégalités entre les femmes et les hommes reste immense.

Au Sénégal, les inégalités qui reposent sur le genre persistent, particulièrement dans les milieux ruraux où l'agriculture est la principale économie et source de revenus. Force est de constater que les femmes et les hommes possèdent différents rôles et responsabilités, et ne jouissent pas des mêmes opportunités dans l'accès aux ressources et aux prises de décisions. De plus, les relations hiérarchisées dominent toujours au sein des familles et des communautés, et façonnent de manière intrinsèque les inégalités entre les hommes et les femmes.

Ce document vise à faire une analyse des genres pour identifier les inégalités sociales, politiques et économiques que vivent les paysannes-agricultrices. Cette analyse nous permettra de mieux comprendre la situation des femmes sénégalaises afin d'apporter un appui aux démarches qui visent une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans le milieu paysan.

Dans le premier chapitre, nous traitons de la dimension théorique de la recherche. Nous définirons les concepts afin de mieux aborder la question des inégalités femmes-hommes, et nous présenterons la méthodologie utilisée dans le cadre de cette recherche.

Dans le chapitre deux, nous dresserons un portrait de la situation des femmes au Sénégal, de l'agriculture ainsi que des politiques nationales et internationales en matière d'égalité femme-homme.

Le troisième chapitre est consacré à l'analyse des entretiens et des observations faites auprès des femmes et des hommes membres de cinq organisations paysannes au Sénégal que nous avons rencontrés. Cette partie de la recherche vise principalement à identifier les réalités et les besoins différenciés des femmes et des hommes qui œuvrent dans les activités agricoles. Pour ce faire, nous avons cherché à comprendre les inégalités affectant les paysannes au niveau de la sphère communautaire et politique (participation aux instances décisionnelles), de la sphère productive (accès aux ressources) et de la sphère reproductive (travail non rémunéré).

Finalement, dans le chapitre quatre nous identifions des pistes de réflexion tout en cernant les appuis pouvant être faits aux paysannes pour qu'elles puissent participer plus activement aux instances décisionnelles, améliorer leurs activités génératrices de revenus, et enfin développer leur « empowerment » et leur leadership au sein de leur environnement familial et collectif.

CHAPITRE 1 — DIMENSION TÉORIQUE

1.1 CONTEXTE DE LA RECHERCHE

La mission d'appui en Égalité Femme-Homme, plaidoyer et capitalisation auprès de la Fédération des Groupements Associés des Paysans de Baol (FEGPAB) s'inscrit dans Le Programme Réseau Agro-Innov mis en œuvre par UPA Développement international (UPA DI).

Le programme Réseau Agro-Innov permet aux productrices-conseillères et producteurs-conseillers agricoles du Canada d'accroître la capacité de partager leur expertise en vue d'améliorer le bien-être économique et social des collectivités rurales du Sud. En appuyant des productrices et des producteurs du Sud dans le développement de leurs exploitations familiales, les coopérantes et les coopérants volontaires du Canada renforcent la capacité d'organisations paysannes et d'autres acteurs de filières agroalimentaires, à mettre sur pied des services économiques durables.

Dans cette mission d'appui, la chargée de projet intervient spécifiquement en matière d'égalité femme-homme (ÉFH). Au Sénégal, les femmes représentent une part importante de la main-d'œuvre agricole, mais font souvent face à des défis spécifiques relatifs à leur productivité agricole. Plusieurs freins entravent le développement de la production agricole des paysannes sénégalaises, notamment l'accès aux ressources, leur participation à la prise de décision et leur reconnaissance au sein de la filière agricole. La mission d'appui en faveur de l'égalité des femmes et des hommes s'inscrit dans cette optique. Il s'agit de réaliser une analyse des besoins différenciés des femmes œuvrant en agriculture afin de cerner les appuis qui pourraient être apportés aux paysannes pour qu'elles puissent développer leur autonomie financière, participer au développement économique de leur pays et influencer les politiques agricoles afin d'atteindre l'égalité de fait entre les femmes et les hommes.

Le présent mandat vise donc à faire une analyse de la situation des femmes paysannes au Sénégal afin d'identifier leurs besoins spécifiques, cerner les initiatives existantes de soutien et élaborer des recommandations afin de mieux soutenir la FEGPAG tout au long du mandat de la chargée de projet.

1.2 CADRE CONCEPTUEL

Pour comprendre les disparités entre les femmes et les hommes dans le milieu de l'agriculture au Sénégal, nous avons utilisé l'analyse genre. Cet outil nous a permis de bien saisir les obstacles que vivent les femmes sénégalaises au sein des organisations paysannes afin d'obtenir l'autonomie financière et d'accéder à une pleine participation sociale et politique dans le secteur agricole.

1.2.1 L'analyse genre

L'analyse genre peut également être appelée « analyse comparative entre les sexes (ACS+) », expression utilisée et mise au point par Condition féminine Canada, qui tient compte non seulement de l'écart entre les femmes et les hommes, mais également des facteurs tels que l'ethnicité, la religion, l'âge, ou un handicap. Au Québec, pour analyser le facteur genre l'appellation « analyse différenciée selon les sexes (ADS) » est

plus couramment utilisée. Dans ce document, nous utiliserons l'« analyse genre », terme plus fréquemment utilisé dans le milieu des organisations internationales telles que l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI).

Dans son document, *une approche féministe à la solidarité internationale*, le Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI (2018), définit l'approche genre comme étant :

Un examen critique du contexte et de la manière dont les différences liées aux rôles prescrits aux hommes, femmes, filles, et garçons, ont un impact sur leur liberté de faire des choix et sur leur capacité d'exercer leurs droits.

C'est donc en analysant les rôles qu'occupent les femmes et les hommes que nous avons tenté de mieux comprendre les effets différenciés qui ont un impact sur leur pratique agricole et sur leur participation au niveau des organisations paysannes.

Pour avoir une bonne compréhension des rapports de pouvoirs entre les femmes et les hommes, nous avons suivi la démarche du CQFD (2018) pour évaluer plus particulièrement les formes de pouvoir et de leadership, l'accès et le contrôle des ressources, ainsi que la division sexuelle du travail. La question des violences basées sur le sexe est également fondamentale dans les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes. Cependant, dans cette analyse, la dimension de la violence sexuelle ne sera pas abordée en raison de son caractère sensible et trop exigeant aux fins de la recherche. La question des rapports sociaux de sexe pourrait faire l'objet d'une autre recherche. Par contre, il est essentiel d'être conscient que toutes formes de violences ont un impact important sur la productivité, la participation et le leadership des femmes, même dans un contexte agricole.

L'analyse en termes de genre considère également toutes formes d'inégalité selon les facteurs économiques, sociales, ethniques, religieuses, culturelles et politiques au sein de la société. En raison des moyens et du temps, nous n'avons que très peu considéré les différents facteurs qui définissent la société sénégalaise. Nous avons surtout retenu le fait que la question du genre est essentielle pour comprendre les rôles et les rapports entre les femmes et les hommes. Elle nous aide à voir comment se construit la répartition des tâches et des responsabilités et comment se manifestent les contraintes et les opportunités pour chacun des sexes. L'approche genre est également essentielle pour cerner les inégalités de pouvoir qui sont attribuées aux femmes et aux hommes dans une même société.

1.2.2 Le concept de genre

Le genre est défini par le CQFD (2018) comme étant les caractéristiques déterminées par la société, plutôt que d'être un déterminant biologique utilisé pour le terme sexe :

Le genre résulte du processus de socialisation qui assigne des rôles différents aux hommes et aux femmes, au niveau de la production et des responsabilités. Les différences de genre peuvent donc changer dans le temps et selon les cultures. Le concept de genre permet l'analyse des rôles, des responsabilités et des besoins des femmes et des hommes de façon dynamique, selon leurs champs d'activités variés et le contexte social dans lequel il évolue.

Le rôle des femmes s'inscrit dans la division du travail qui est elle-même délimitée dans les relations de genre. Au Sénégal, c'est la femme qui s'occupe du travail domestique (éducation des enfants, soins à la famille, cuisine, ménage, etc.), alors que les hommes ont le statut de chef de famille. C'est à eux que reviennent les grandes décisions au sein du ménage, ainsi que la responsabilité de trouver l'argent nécessaire pour faire vivre leur famille.

Le concept de genre est donc au cœur de cette analyse, car c'est à travers les responsabilités liées au genre que nous pourrions évaluer les inégalités entre les femmes et les hommes, dont ces derniers constituent un frein aux droits et libertés des femmes dans le milieu paysan. Dans la division du travail, nous verrons comment, dans chacun des secteurs : la sphère sociale et politique (participation et leadership), la sphère productive (accès aux ressources) et la sphère reproductive (le milieu familial) entraînent des inégalités sociales qui freinent l'avancée des femmes.

1.2.3 Le concept d'égalité

Le concept d'égalité est également important puisque l'objectif de cette analyse est de comprendre comment les femmes pourraient obtenir de meilleures conditions afin d'avoir accès aux facteurs de production et de participer pleinement aux instances de décision de manière égalitaire. Selon Condition féminine Canada (1995) :

On entend, par égalité entre les sexes, que les femmes et les hommes aient des conditions égales pour réaliser leurs pleins droits et leur potentiel et pour contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle du pays, tout en profitant également de ces changements.

Lorsque l'on prône l'égalité, il ne s'agit pas que la femme soit identique à l'homme et vice-versa. C'est que chaque individu ait les mêmes possibilités d'agir et d'accéder aux mêmes services, aux mêmes ressources et aux mêmes instances décisionnelles. De plus, précisons que la vision d'égalité peut varier d'une société à l'autre et qu'il faut y porter une attention particulière. La formation et le renforcement des capacités auprès des femmes ne seront pas non plus les mêmes d'une culture à l'autre. Il est donc important de travailler à partir de leur vision de l'égalité afin de tenir compte de leurs façons de faire et de cibler là où il faut travailler afin de libérer les femmes des rôles qui les empêchent de se réaliser comme individu (CQFD, 2018).

1.3 MÉTHODOLOGIE

Ce que nous cherchons à savoir dans cette analyse des rapports de genre, c'est de comprendre, dans un premier temps les inégalités vécues dans les grandes sphères de la vie sociale, communautaire et politique ainsi que dans la vie productive et reproductive. Il s'agit d'identifier les obstacles et contraintes qui empêchent les femmes d'avoir accès aux conditions de production ainsi qu'aux instances décisionnelles. Dans un deuxième temps, nous proposerons des pistes d'interventions pour améliorer l'accompagnement des femmes agricultrices.

Nous avons donc misé pour une démarche méthodologique de nature qualitative en utilisant comme moyen de collecte de données des entretiens semi-directifs. Nous avons rencontré une quarantaine de femmes agricultrices et d'hommes agriculteurs membres des organisations paysannes partenaires de l'UPA Développement-

international. Les entretiens ont été réalisés dans le Bassin arachidier, la région de Dakar et la région de Saint-Louis.

1.3.1 Terrain de recherche

Les entretiens se sont faits auprès des membres des cinq organisations paysannes (OP) partenaires d'UPA-DI (FEGPAB, UGPM, CCPA, FPMN, FPA) au Sénégal. Ces organisations ont toutes participé au programme *Le Savoir des gens de la terre* (LSGT) mise en œuvre par UPA-DI qui consiste principalement à réaliser des projets d'amélioration de leur exploitation agricole. À travers ces formations, l'accent est également mis sur le renforcement des capacités des femmes et le leadership féminin. L'ensemble des organisations paysannes a donc fait des efforts importants en vue d'améliorer l'accès des femmes paysannes aux services offerts, aux formations ainsi qu'à favoriser leur participation au sein de leurs instances.

► La Fédération des Groupements Paysans Associés du Baol — FEGPAB

Fondée en 1985, la FEGPAB est un organisme de développement créé par des femmes paysannes et des hommes paysans pour répondre aux exigences du monde rural. Située dans le Bassin arachidier, elle compte 1720 membres dont 65 % sont des femmes. Le Conseil d'administration est représenté par un homme et une femme de chacun des quarante groupements membres. Le Bureau exécutif comprend une équipe de six personnes dont le siège de responsable de la promotion féminine est réservé à une femme. Il n'y a pas de politique d'égalité femmes-hommes (EFH), mais plutôt des règles et normes d'intégration pour favoriser la participation des femmes.

► L'Union des Groupements Paysans de Meckhé — UGPM

Situé dans la région de Thiès, qui se trouve également dans le Bassin arachidier, l'UGPM a été fondé en 1985. Elle compte 82 groupements représentant environ 5 000 membres, dont 65 % sont des femmes. L'organisme a une politique d'ÉFH pour assurer la parité sur ses instances décisionnelles. Le CA est donc composé de 50 % de femmes. Deux postes importants sont occupés par des femmes, la vice-présidence responsable de la commission technique et la vice-présidente commissaire aux comptes. Dans chaque groupement membre de l'organisme, il y a également un comité de femmes. À l'UGPM, il y a eu beaucoup de mobilisations pour faire des plaidoyers auprès de leurs communes respectives dans le but de demander l'octroi de terres. Les femmes sont très dynamiques.

► Le Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachides — CCPA

Situé dans le Bassin arachidier, dans la région de Kaolack, le CCPA est une organisation paysanne créée en 2001 qui regroupe 48 Groupements Inter Villageois de Producteurs d'arachides (GIPA) et 8 000 membres. Le conseil d'administration est composé de 13 personnes, dont 5 femmes et 8 hommes. Le poste de trésorière est exclusivement réservé aux femmes. Le CCPA a une politique d'égalité femmes-hommes pour encourager l'implication des femmes dans les Groupement Inter Villageois et les collèges des jeunes. D'ailleurs, c'est une femme qui siège comme présidente au collège des jeunes du CCPA.

► La Fédération des Producteurs Maraîchers des Niayes — FPMN

Créée en 1996, la FPMN regroupe 2250 productrices et producteurs maraîchers. Le conseil d'administration est représenté par les présidents des 60 groupements paysans. Sur les soixante personnes qui occupent un poste au CA il y a qu'une seule femme. La Fédération ne possède pas de politique ÉFH, mais pour favoriser la participation des femmes, l'organisme a mis sur pied le Regroupement des femmes de la FPMN et finance plusieurs projets et événements réalisés par des femmes.

► La Fédération des Périmètres Autogérés — FPA

La FPA est située à Ross-Béthio dans la région de Saint-Louis. Depuis 1993, elle soutient les productrices et les producteurs de riz. Il y a huit unions membres au sein de l'OP qui comprend 1546 femmes et 9047 hommes. Dans les règlements et statuts de l'organisation, des dispositions ont été prises pour inclure des articles qui fixent des seuils minimums de femmes dans les instances. Le conseil d'administration est composé de 57 personnes, dont 14 femmes et 43 hommes, soit une représentativité féminine de 25 %. À la FPA, il y a également une Commission ÉFH (depuis 2011) qui a pour objectif de défendre les droits des femmes, et le Réseau des femmes de la FPA (depuis 2016) qui est un lieu d'échange et de concertation.

1.3.2 Recension des écrits

La recherche documentaire a porté principalement sur les documents officiels du gouvernement du Sénégal en matière de politiques nationales et de stratégies d'ÉFH ainsi que des recherches universitaires sur la question des femmes et du développement local au Sénégal. Les rapports statistiques des derniers recensements ont également été consultés afin de contextualiser la situation des femmes et de l'agriculture au Sénégal. De plus, plusieurs articles de journaux portant sur les enjeux des femmes en agriculture, les sites internet des organisations paysannes et ONG internationales ont été consultés aux fins de la recherche. Enfin, des guides synthèses sur l'analyse genre ont également été utilisés pour définir les concepts abordés dans la recherche.

1.3.3 Description de l'échantillon

Les personnes rencontrées dans le cadre de cette analyse sont des femmes et des hommes qui œuvrent dans le milieu de l'agriculture et qui sont membres ou responsables des associations paysannes partenaires d'UPA DI. Au total, nous avons fait dix-huit (18) entretiens individuels avec des femmes et sept (7) autres avec des hommes. De plus, nous avons organisé trois (3) rencontres avec des regroupements de femmes paysannes.

Parmi les femmes paysannes rencontrées :

- Cinq (5) sièges en tant que vice-présidente, trésorière ou secrétaire dans l'une des cinq organisations paysannes;
- Trois (3) sont présidentes d'un regroupement ou d'un collège des femmes associées à leur OP;
- Quatre (4) sièges sur le collège des jeunes du CNCR, l'instance nationale qui chapeaute plus d'une quarantaine d'organisations paysannes au Sénégal;

- Cinq (5) sont également présidentes ou vice-présidentes de leur groupement villageois ;
- Sur les 18 femmes, 15 ont participé à l'un des volets du programme LSGT d'UPA DI ;
- Une (1) est députée à l'Assemblée nationale, également cheffe de village ;
- Deux (2) sont conseillères municipales;
- Une (1) est spécialiste en égalité femme-homme.

De plus, trois (3) rencontres de groupe ont eu lieu avec :

- Le GIE de femmes propriétaires d'une mini-rizerie à Kassack-Nord, affilié à la FPA;
- Le Regroupement des femmes de la FPMN ;
- Un groupe de femmes lors d'une formation en maraîchage biologique offerte par l'UGPM dans la région de Mékhé.

Nous avons également fait des rencontres individuelles avec quatre hommes siégeant en tant que président, trésorier ou secrétaire général d'une OP, un animateur et deux autres ayant bénéficié du programme LSGT.

Au total, nous avons rencontré individuellement 18 femmes et sept (7) hommes ainsi que trois (3) rencontres de groupes totalisant une quarantaine de personnes. La majeure partie des entretiens ont été faits soit directement dans les résidences des participantes et des participants soit sur leur lieu de travail afin d'avoir une meilleure perception de leur environnement.

1.3.4 Cadre d'analyse

Dans les sociétés, les responsabilités des femmes et des hommes sont réparties selon des critères provenant de la division sexuelle du travail. Pour comprendre les inégalités femmes-hommes, nous avons identifié trois milieux afin de rendre compte de la dimension genrée des rôles sociaux : la sphère communautaire et politique, la sphère productive et la sphère reproductive.

▶ La sphère communautaire et politique

La sphère communautaire consiste en la participation à la gestion de la communauté. Ce sont les activités en lien avec le développement et l'organisation politique de la communauté. C'est une participation généralement volontaire dans la promotion et la gestion des activités en commun, qui peut également être rémunérée. Les femmes effectuent souvent ces activités comme s'il s'agissait d'une extension de leur rôle reproductif, sur leur temps de volontariat. Elles se révèlent importantes dans le renforcement des liens entre voisins, dans l'organisation de cérémonies et dans la création de réseaux de soutien mutuel au sein de la communauté. Par ailleurs, elles sont beaucoup moins présentes sur les instances où les décisions sont prises, telles que les conseils d'administration, les conseils exécutifs, les conseils municipaux, les mairies, les conseils de village, etc. (AVSF : 2013).

► La sphère productive

Les activités productives sont effectuées en fonction d'un échange ou d'une rétribution en espèces ou en nature. Ces activités peuvent être déclarées ou informelles. Cela comprend aussi bien la production pour la commercialisation que pour la consommation destinée à la famille. En général, le travail productif des femmes est considéré comme ayant moins de valeur que celui des hommes. Il est très souvent perçu comme une source de revenus secondaire dans le foyer, alors que les activités de production des hommes se situent dans le secteur formel de l'économie, aboutissant à la vente et générant des revenus financiers plus élevés que ceux des femmes (AVSF : 2013).

► La sphère reproductive

La sphère reproductive fait référence aux activités de reproduction biologique et à toutes les activités nécessaires à la garantie du bien-être et la survie des individus composant le foyer. Cela inclut par exemple : l'éducation des filles et des garçons, l'assurance de pouvoir subvenir aux besoins de sa famille, l'organisation et l'entretien du foyer, puis l'attention et le soin portés aux membres ou les tâches de collecte de l'eau et du bois. Malgré l'importance de la valeur sociale attribuée à ces tâches au sein du foyer, elles représentent un travail non rémunéré. Il est également appelé « travail domestique ». Les responsabilités de la sphère reproductive sont généralement portées par les femmes et considérées comme étant "naturel", puisque ce sont elles qui réalisent la reproduction (AVSF : 2013).

CHAPITRE 2 — MISE EN SITUATION

2.1 CONTEXTE NATIONAL ET LÉGISLATIF

L'État sénégalais est signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui engage tous les États membres à respecter les libertés fondamentales pour toutes et tous sans distinction de race, sexe, langue ou de religion. L'État est également signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966). Ceux-ci engagent les pays signataires à garantir, aux femmes et aux hommes, un accès égal à leurs droits civils et politiques et d'éliminer toutes formes d'exclusion en ce qui concerne l'accès à leurs droits économiques, sociaux et culturels.

Le Sénégal est signataire de plusieurs conventions internationales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, telle que la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) (1979). Cette convention est reconnue comme une déclaration des droits des femmes et engage les gouvernements signataires à adopter des mesures législatives et politiques pour lutter contre la discrimination faite aux femmes et à les respecter.

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD, 2000), qui comprend un objectif spécifique relatif à l'égalité, c'est-à-dire « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », ainsi que les objectifs du développement durable (ODD, 2015) ont également été signés par le gouvernement sénégalais. Ces programmes contraignent les États membres à éliminer toutes formes de discriminations envers les femmes et les filles et à entreprendre des réformes pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, avec l'avènement de l'Union Africaine, des avancées significatives ont été enregistrées en matière de genre, grâce au Protocole de Maputo (Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique, 2003) et au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Ces accords assurent le droit des femmes, l'accès des femmes aux pouvoirs décisionnels et l'élimination de toutes formes de discrimination envers les femmes.

De plus, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui regroupe une quinzaine d'États membres en Afrique de l'Ouest, dont le Sénégal, dispose d'un Acte additionnel pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux ressources (dans SNEEG 2016-2026) qui se lit comme suit :

- i) L'accès des femmes à l'eau et à l'assainissement, à la gestion de l'environnement et à la protection contre les impacts négatifs des changements climatiques;
- ii) L'accès à la propriété foncière, aux ressources et facteurs de production nécessaires pour la productivité des secteurs et à la compétitivité des produits agricoles, la gestion concertée et harmonisée des crises et calamités et à la participation des femmes à la prise de décision;
- iii) L'accès aux infrastructures, aux services énergétiques, et aux services miniers, etc. (p. 18)

Cet acte entraîne les États membres à réaliser un espace communautaire pour intégrer les femmes au développement.

Au niveau national, quatre cadres de références en faveur de la promotion des femmes ont été mis en place, respectivement en 1982, avec le 1^{er} Plan d'action de la Femme, en 1996, le 2^e Plan d'action de la Femme, en 2005, la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de genre (SNEEG) 2005-2015 et en 2016, la SNEEG 2016-2026. L'adoption de ces plans et stratégies confirme la volonté et l'engagement de l'État sénégalais d'aller de l'avant pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et d'améliorer les conditions de vie des femmes. Précision que le but de la SNEEG est de :

Créer les conditions de réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes au Sénégal de manière à assurer l'équité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques publiques. La SNEEG vise à éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes de manière à garantir aux femmes une protection et application de leurs droits, en assurant leur pleine participation aux instances de décision et à l'accès équitable aux ressources et bénéfice du développement (p. 115).

Enfin, dès le préambule de sa Constitution, l'État sénégalais réaffirme son attachement aux Conventions internationales et indique clairement à travers son article 7 l'égalité de droit : « Tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Les hommes et les femmes sont égaux en droit ». On y mentionne principalement les droits et libertés de la personne humaine, le droit de propriété et les droits économiques et sociaux.

Malgré les nombreux accords signés par l'État sénégalais, il y a toujours un décalage entre les intentions et les prises de position de l'État en faveur d'une égalité entre les hommes et les femmes et la réalité telle qu'elle est vécue par les femmes.

2.2 L'AGRICULTURE AU SÉNÉGAL

L'agriculture au Sénégal est dominée par des exploitations de types familiales qui occupent environ 95 % des terres agricoles du pays. Près de 70 % de la population active travaille dans l'agriculture malgré sa faible rémunération. Bien que ce soit un secteur économique important, plusieurs défis restent à relever. Les principales préoccupations de l'État sénégalais sont l'autosuffisance en produits agricoles de base, l'amélioration des revenus des populations rurales et l'intégration aux marchés nationaux et internationaux (ANSD, 2013).

Parmi les 1 618 363 ménages recensés par l'Agence Nationale de la Statistique et de la démographie en 2013, 47 % pratiquent l'agriculture et 74 % de ces ménages se retrouvent en milieu rural (ANSD, 2013). Selon le recensement, les chefs de ménage agricole sont majoritairement des hommes. Effectivement, les femmes cheffes de famille ne représentent que 15,3 % de ces ménages.

2.1.1 Affiliation paysanne

Le nombre de ménages affiliés à des organisations paysannes n'est que de 11,4 % à l'échelle du Sénégal (ANSD, 2013), ce qui est très modeste. Ce type d'organisations qui permet un renforcement entre familles agricoles ne semble pas très valorisé. C'est dans les régions de Kaolack et de Saint-Louis qu'on retrouve le plus haut taux d'affiliation avec respectivement 17 % et 15 %. Dans la région de Thiès, où se trouve le plus grand nombre de ménages agricoles sur les différents territoires que nous avons couverts, seulement 6,9 % sont affiliés à une organisation paysanne. Pour la région de Diourbel, ce n'est que 7,4 % (ANSD, 2013).

2.1.2 Types de culture

Toujours selon le recensement, 70 % des ménages agricoles cultivent entre 1 et 5 hectares de terres. Ce sont pratiquement toutes de petites exploitations familiales. Les cultures sont généralement pratiquées lors de la saison des pluies, ou communément appelées l'hivernage. Parmi les ménages agricoles, la quasi-totalité pratique l'agriculture pluviale avec 87,1 %. La culture de décrue et l'agriculture irriguée (hors maraîchage) sont également pratiquées, mais de manière moins importante. La saison des pluies ne dure que 4 mois et le reste du temps, la majeure partie des terres ne sont pas exploitées, alors que certaines parcelles pourraient être cultivées par des femmes pour la culture maraîchère. Nous y reviendrons un peu plus loin.

Au Sénégal, 90 % des cultures sont vivrières (le mil, le niébé, le maïs, le riz et le sorgho). L'arachide constitue la principale culture de rente (75 %). On pratique également le maraîchage et l'arboriculture (mangues, bananes, agrumes) et la sylviculture. Cette dernière est sous-représentée avec seulement 0,6 % des ménages agricoles qui exploitent ce secteur se rapportant principalement sur le reboisement, la production de bois de chauffe (le combustible le plus utilisé dans le pays), la production de plants et les produits provenant de la cueillette (ANSD, 2013).

2.1.3 Types d'élevage

Le secteur de l'élevage représente 28,8 % du secteur primaire (ANSD, 2013). Au niveau national, 28,2 % des ménages pratiquent l'élevage et 73,9 % d'entre eux résident en milieu rural. Les élevages de volailles et d'ovins sont les plus répandus (27,2 % et 23 %). Viennent ensuite le caprin (18,3 %) et le bovin (12,4 %). Enfin, on trouve également de petits élevages d'ânes et d'équins utilisés pour la traction animale dans les travaux agricoles et comme moyens de transport (ANSD, 2013).

2.1.4 Conditions de culture

Par ailleurs, on constate une dégradation des conditions climatiques et des ressources naturelles. Pendant que la population augmente, les ressources naturelles (eau, sol, végétation) diminuent quantitativement et qualitativement, particulièrement dans la région de Diourbel qui se trouve dans une plaine sablonneuse sans relief. Il n'y a pas de cours d'eau, ni façade maritime, et c'est une zone peu arrosée et très faiblement boisée (A. Diouf Ndiaye, 2015). Le Bassin arachidier, qui couvre le centre ouest du pays (Thiès, Kaolack, Fatick, Diourbel, Louga, Kaffrine) est marqué par deux saisons : la saison sèche d'environ 8 mois et la saison des pluies ou période de l'hivernage de 4 mois.

Depuis plusieurs années, la région connaît un déficit pluviométrique important qui se répercute énormément sur les activités agricoles.

Les ressources hydriques sont très limitées. Elles sont principalement constituées par de l'eau de pluie qui alimente quelques marigots temporairement et par les nappes souterraines exploitées par les puits et les forages, mais souvent trop salées pour irriguer les cultures. Les sols sont pauvres et peu diversifiés et très vulnérables à l'érosion éolienne.

2.1.5 Exode des jeunes

Sur le plan économique, le Sénégal a évolué au ralenti depuis la crise de 2008. Selon le Plan Sénégal Émergent (PSE), la pauvreté et les inégalités sociales sont préoccupantes. Son économie est fragile et très vulnérable aux chocs, en milieu rural où les conditions de vie se dégradent plus rapidement. On parle donc de crise agricole due à l'exode des jeunes et aux contraintes qui pèsent sur le secteur agricole.

Il faut rappeler que la taille moyenne des ménages sur le plan national est de huit (8) personnes. Elle diffère selon le lieu de résidence, mais en général, dans les milieux ruraux, on trouve dix (10) personnes par ménages (ANSD : 2013). Puisque la majeure partie des exploitations agricoles est familiale, les enfants sont une main-d'œuvre importante. L'attraction des villes, les conditions en milieu rural de plus en plus difficiles et le manque d'intérêt pour l'agriculture forcent les jeunes à quitter leur milieu pour trouver des emplois plus intéressants. Ainsi, les familles ne peuvent plus compter sur la force familiale des enfants pour cultiver la terre. Elles doivent donc embaucher de la main-d'œuvre. Ce qui entraîne des coûts supplémentaires à la production.

2.3 POLITIQUE AGRICOLE AU SÉNÉGAL

La période de l'indépendance du Sénégal, dans les années 60, a été fortement marquée par une politique d'encadrement des paysannes et des paysans, en privilégiant tout particulièrement la culture de l'arachide. Les paysannes et les paysans se retrouvent donc au centre des politiques de développement économique et social. Le gouvernement met en place des dispositifs pour soutenir l'agriculture en adoptant un modèle coopératif et des institutions d'encadrement, telles que des centres régionaux d'assistance au développement (CRAD). Malheureusement, les résultats souhaités n'ont pas été au rendez-vous. Il y a eu plusieurs détournements de fonds, malversation ou pots de vin qui ont réduit une part importante des quantités d'arachides destinée aux huileries (A. Diouf Ndiaye, 2015).

Dans les années 80, le gouvernement a mis en place sa Nouvelle politique agricole (NPA), une politique d'ajustement structurel, mettant fin aux programmes agricoles. C'est-à-dire fin du système de crédit aux intrants, fin des subventions et dissolution des principales structures d'encadrement. Les paysannes et les paysans doivent donc assurer seuls la couverture de leurs semences et engrais. Ce désengagement de l'État a permis la libéralisation du commerce de l'arachide et le retour des opérateurs privés qui se chargent de l'achat et de la revente de l'arachide aux huileries.

À partir des années 2000, les crises agricoles se succèdent ; stagnation et/ou baisse des rendements et des revenus agricoles, insécurité alimentaire, baisse des moyens de

subsistance surtout en période de soudure, c'est-à-dire la période précédant les premières récoltes et où le grain de la récolte précédente peut venir à manquer. Et puis s'ajoute, la crise environnementale avec la dégradation climatique qui se caractérise principalement par l'irrégularité des précipitations et l'augmentation de la population qui a un impact de plus en plus important sur les ressources disponibles. Les organisations professionnelles agricoles, notamment le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR), se mobilisent donc et exigent une nouvelle Loi agricole. Le gouvernement adopte, en 2004, la *Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale* (Losap) qui consiste à renforcer les exploitations agricoles afin de réduire la pauvreté, assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire qui est fortement soutenue par les organisations paysannes (OP) et la mise en place d'une réforme foncière qui est toujours attendue par les OP.

Suite à la crise alimentaire de 2008, le gouvernement sénégalais lance la *Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance* (Goana) qui vise à mettre fin à la dépendance alimentaire, mais dont la démarche est critiquée puisqu'elle ne considère pas les OP dans sa stratégie de concertation. Néanmoins, c'est une politique qui se donne des objectifs beaucoup plus ambitieux que la précédente en accordant de nombreuses subventions aux agricultrices et aux agriculteurs.

Malheureusement, dans tout ce qui a été développé en matière de politique, les femmes ont été les grandes oubliées (A. Diouf Ndiaye, 2015). Que ce soit dans la distribution de semences ou d'engrais, l'accès aux matériels, la formation sur les nouvelles méthodes culturales, les femmes ont été complètement écartées. Effectivement, les programmes ont favorisé les hommes, car les critères étaient généralement basés sur le chef de famille (SNEEG 2016-2026). C'est d'ailleurs encore le cas aujourd'hui. La plupart des programmes déployés par le gouvernement s'adressent aux propriétaires fonciers disposants de grandes parcelles de terre, qui sont rarement des femmes. Pourtant, les femmes ont toujours fourni une force de travail dans les champs d'arachide, de mil ou de riz.

2.4 SITUATION DES FEMMES SÉNÉGALAISES

Les femmes occupent une place importante dans la société sénégalaise. Les activités des femmes sont indispensables au bien-être et à la survie des communautés. Mais elles sont fortement défavorisées et plusieurs inégalités persistent principalement dans la représentativité des femmes et dans la division du travail productif et reproductif. Pour cause, le rôle des femmes est lourdement genré dans la société sénégalaise.

L'organisation du travail et les lieux sont influencés par les rapports de genre. Par exemple, la mosquée appartient aux hommes, et la cuisine aux femmes. Les responsabilités du foyer reviennent aux femmes et les hommes doivent trouver l'argent nécessaire pour répondre aux besoins essentiels de la famille. De plus, l'homme est le chef de la famille, c'est à lui que reviennent les décisions importantes. La tradition veut même qu'une femme mariée demande l'autorisation de son conjoint pour sortir où entreprendre un projet (A. Diouf Ndiaye, 2015). Ce qui fait qu'il y a énormément d'inégalités, tant au niveau de la division du travail, de l'accès aux ressources qu'à leur participation aux instances de décision.

2.4.1 Sous- représentation des femmes dans la sphère publique

En 2010, le gouvernement d'Abdoulaye Wade a mis en place une Loi sur la parité afin d'avoir une meilleure représentativité des femmes à l'Assemblée nationale et dans les collectivités locales. Cette loi impose comme condition lors de la réception des listes d'investiture des partis politiques, le respect de la parité. Aujourd'hui, les femmes représentent 47 % des élues dans les communautés locales et 42 % à l'Assemblée nationale (SNEEG, 2016-2026). Bien que cette loi ait permis une avancée pour encourager la participation des femmes dans la sphère politique, elles restent encore sous-représentées dans l'ensemble des instances décisionnelles.

Effectivement, à l'Assemblée nationale les nominations au conseil des ministres sont largement inférieures chez les femmes, soit une moyenne de 11 % et on ne compte qu'une dizaine de femmes maires à l'échelle nationale (ANSD, 2013). La parité dans les bureaux de l'administration publique et dans les bureaux des élus n'est toujours pas appliquée afin de respecter l'esprit de cette Loi. À titre d'exemple, au niveau de la préfecture il n'y a que 4,5 % des femmes préfètes et 3,35 % de femmes sous-préfètes (ANSD, 2013).

Il y a de nombreux facteurs qui font que les femmes sont très peu actives dans les instances décisionnelles. Ces facteurs peuvent être d'ordre culturel, religieux, socio-économique ou politique. Comme nous l'avons mentionné ci-haut, la société sénégalaise est fortement genrée et la division du travail social est bien incarnée. Ainsi, les femmes ont des responsabilités qui ne leur permettent pas toujours de s'impliquer dans la vie politique. À travers les tâches domestiques, la préparation des repas, l'éducation des enfants, les soins à la famille, il est difficile pour les femmes de s'investir dans la vie publique.

Par ailleurs, les contraintes socio-économiques, telles que la pauvreté et l'analphabétisme sont également des facteurs déterminants. Selon le rapport de l'Agence Nationale de la statistique et de la Démographie (ANSD, 2013), le taux de pauvreté est de 67,1 % chez les femmes et de 47,9 % chez les hommes. Chez les non-alphabétisés, 62,3 % sont des femmes. Cette situation est due principalement au retrait des jeunes filles de l'école et des mariages précoces.

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour que les femmes soient parties prenantes des décisions, mais les femmes se mobilisent de plus en plus pour revendiquer leurs droits. Les associations féminines et les ONG qui soutiennent les femmes dans leurs revendications se multiplient partout sur le territoire. Les femmes apprennent à s'organiser entre elles et bâtissent de grands mouvements de solidarité tant au niveau local, national, qu'international.

2.4.2 Division du travail social

Traditionnellement c'est l'homme qui incarne l'autorité au sein de la famille et veille aux normes et aux règles sociales instaurées par la société (A. Diouf Ndiaye, 2015). Il assure le contrôle et la gestion des biens familiaux, prend les décisions capitales, doit fournir la majeure partie des moyens de subsistance pour la famille. La femme a la charge sociale du fonctionnement de la vie domestique. Elle assure les travaux ménagers, la cuisine et les soins et l'éducation des enfants. Très tôt, les filles sont initiées aux tâches domestiques. Dès leur plus jeune âge les filles et les garçons

intériorisent la division sexuelle du travail. De plus, c'est la femme qui assure une reproduction souvent importante en nombre. La fécondité est très valorisée, voire même obligatoire. Une femme qui n'a pas d'enfant peut être rejetée par la société (A. Diouf Ndiaye, 2015). Selon la SNEEG (2016), le culte de la fécondité élevée justifie la précocité du mariage chez les femmes et la prédominance de la polygamie.

En agriculture, la division sociale du travail n'y échappe pas. Cette situation entraîne une grande disparité entre les femmes et les hommes en raison des rôles sociaux qui leur sont attribués. Au Sénégal, 83,6 % des exploitations agricoles sont dirigées par des hommes contre 16,4 % pour les femmes. Ce sont également les hommes qui contrôlent les terres où 93,6 % des superficies cultivées appartiennent aux hommes à l'exception des cultures de rizières, notamment dans les régions du sud où les femmes possèdent 62,7 % des parcelles (SNEEG, 2016). Effectivement, il est rare de voir les femmes exploiter plus 0,4 ha.

En plus de participer à la production de leur mari, les femmes vont cultiver une petite parcelle pour contribuer au besoin de la famille ou pour avoir un revenu d'appoint. Avec leur production, les femmes participent activement dans presque toutes les opérations agricoles, de la production à la transformation des produits jusqu'à la commercialisation. Le travail des femmes porte particulièrement sur la transformation locale, telle que l'huile d'arachide, le jus de bissap, le savon qui est, malheureusement, très concurrencé par le marché extérieur. Elles ne font donc que très peu de profit.

Le commerce de case (à la maison), dans les marchés, sur le bord des rues, entre les villages ou sur le long des axes routiers est très répandu chez les paysannes, mais il se caractérise par la faiblesse de la quantité et de la valeur marchande. Elles sont également vendeuses de poisson dans les marchés. Concernant l'élevage, on les retrouve plus fréquemment dans l'embouche ovine et caprine alors que l'embouche bovine est dominée par les hommes. En fin de compte, les femmes doivent travailler très fort pour obtenir une faible rétribution. Ce travail est souvent un revenu d'appoint pour l'éducation des enfants, les vêtements et la nourriture. Parfois ces petits revenus contribuent à la survie même de leur famille.

Pourtant l'agriculture qui est une composante essentielle de la structure économique doit, selon la SNEEG (2016), tenir compte des réalités des milieux et de la place des femmes et des hommes dans les différents sous-secteurs. Si les femmes constituent la principale main-d'œuvre agricole, leurs activités se limitent aux champs pour travailler la terre et la plupart du temps, avec des moyens techniques et des outils rudimentaires. De même, elles garantissent, au quotidien, les lourdes tâches du travail domestique et les aux soins à la famille. Le travail des femmes n'est pas pris en compte, puisqu'elles n'ont pas le même rôle social que celui des hommes.

Par conséquent, les critères souvent retenus, centrés sur les chefs de ménages, doivent être révisés pour permettre aux femmes de bénéficier, sur un même pied d'égalité, des moyens qui seront mobilisés pour l'accès des agricultrices aux facteurs de production, aux ressources et équipement (SNEEG, 2016-2026).

Dans la société sénégalaise, la division du travail social défavorise les femmes et limite leur accès aux ressources. Dans ce contexte, il est difficile pour les paysannes agricultrices de générer des revenus afin de développer leur autonomie financière. Il faut donc, selon la SNEEG (2016-2026), réviser certains critères, « centrés sur les chefs de

ménage » pour permettre aux femmes de bénéficier, sur le même pied d'égalité, des programmes et des moyens qui seront mobilisés pour soutenir équitablement l'ensemble des agriculteurs et des agricultrices aux facteurs de production, aux ressources et équipements.

CHAPITRE 3 — ANALYSE DES RÉSULTATS

Les femmes au Sénégal sont très actives dans le secteur de l'économie, particulièrement en agriculture où on les retrouve comme employées ou entrepreneures. Ce sont également les femmes qui s'affairent au bien-être de leur famille et constituent la pièce maîtresse de l'avenir de leurs enfants. De plus, elles jouent un rôle important dans la gouvernance de leur communauté et de la nation. Cependant, elles sont confrontées à une série d'obstacles qui les empêchent de jouir pleinement de leur liberté et de leur pleine capacité d'agir. Ces obstacles, fondés sur le genre, constituent même un frein au développement économique, social et culturel de la société sénégalaise (Endat Pronat, 2016).

Il y a plusieurs obstacles ou différentes formes de résistances sociales qui empêchent les femmes d'aller vers une autonomisation et de garantir leur citoyenneté pleine et entière. L'éducation, la pauvreté, le manque de ressources sont des facteurs considérables, mais bien souvent, la cause originale semble plutôt être d'ordre religieux et culturel dont les prémisses sont fondées sur la division sexuelle du travail où les femmes se retrouvent infériorisées. Les rencontres que nous avons faites sur le terrain confirment que les résistances à l'égalité sont principalement de nature religieuse et culturelle. Un représentant de programme affirme que cette situation est un véritable frein à la participation des femmes :

«Pour certains hommes, la place de la femme est au foyer. Ils croient que la femme est derrière l'homme et qu'aucune décision ne doit être prise par la femme. Mais à force de sensibiliser, on change les mentalités, certains voient autre chose. Dans la société islamisée, c'est difficile, car on définit l'homme comme étant le chef de la famille. C'est difficile d'implanter une égalité parfaite en raison de la religion et des coutumes. Généralement, dans les assemblées publiques, les femmes ne parlent pas en présence des hommes. Ça peut changer, mais pas totalement. Pas maintenant. Peut-être davantage avec les générations à venir.»

À travers les discours, nous avons également constaté un grand paradoxe entre l'importance de la participation des femmes dans le développement économique et leur statut de subalterne dans l'espace familial qui est régi par une combinaison du référentiel religieux et des pratiques culturelles. Pour plusieurs femmes, la question de l'égalité se passe dans la sphère sociale uniquement. Selon une présidente de groupement paysan :

«Pour plusieurs d'entre elles, à la maison, c'est l'homme qui est le chef de la famille, mais dans le monde extérieur les femmes peuvent décider au même titre que les hommes. Elles sont sur le même pied d'égalité. Mais, au foyer, les femmes ont un devoir, c'est culturel.»

Lors des entretiens, plusieurs d'entre elles ont également mentionné qu'un important clivage entre la sphère sociale et la sphère familiale persiste et met les femmes dans un statut inférieur à l'homme et souvent de vulnérabilité :

«Ici, l'homme est supérieur. Il n'y a pas d'égalité. Dans les instances de décisions, pas de problème, la femme est égale à l'homme. Mais au sein

de la famille, ce n'est pas possible. Il faut du changement, les femmes sont fatiguées. »

Mais, malheureusement, si les femmes ne s'impliquent pas, c'est souvent parce qu'elles ont peur de leur mari. Elles ont peur de parler devant eux.

Ces obstacles d'ordre religieux et culturel impliquent une division sexuelle du travail qui ne permet pas aux femmes d'avoir accès à la citoyenneté et à la richesse à laquelle elles contribuent. À la lumière des entrevues que nous avons faites sur le terrain, nous verrons donc quels sont les obstacles à l'égalité dans la sphère publique et communautaire, dans la sphère productive ainsi que dans la sphère reproductive. Cette analyse nous permettra de comprendre les inégalités sociales vécues entre les femmes et les hommes qui œuvrent dans le milieu agricole afin de proposer des stratégies en appui aux collectivités locales.

3.1 LA SPHÈRE PUBLIQUE ET COMMUNAUTAIRE

Comme nous l'avons vu ci-haut, le Sénégal a mis en place une Loi sur la parité pour augmenter la représentativité des femmes à l'Assemblée nationale et dans les conseils locaux. Les femmes députées représentent donc plus de 42 % des sièges à l'Assemblée nationale. Au niveau des collectivités locales, la présence des femmes par région et par département a augmenté de manière significative. Les élections en 2014 ont permis une entrée massive des femmes dans la gouvernance locale. En fait, la loi sur la parité a fait tripler le taux moyen qui est actuellement à 47,2 %, contrairement à l'ancienne mandature qui était de 15,9 %.

Dans les témoignages que nous avons recueillis, plusieurs voient la participation des femmes en politique comme du « saupoudrage » ou simplement comme ayant un rôle de figuration. Les femmes ne sont pas nommées dans des postes stratégiques et la plupart des décisions semblent se prendre dans les bureaux. Selon une élue à l'Assemblée nationale, qui est également cheffe de village :

« Dans les bureaux, il n'y a pas de femmes, ce sont des espèces de « boys clubs » qui orientent les décisions des élus et les femmes n'y sont pas les bienvenues. »

Comme nous l'avons déjà mentionné, bien que la loi sur la parité ait permis une forte représentation des femmes, il reste qu'à l'intérieur des différents paliers gouvernementaux ce sont les hommes qui dirigent, ce qui peut parfois être également le cas dans les organisations paysannes. Dans cette partie de l'analyse, nous verrons comment le leadership des femmes se manifeste dans les OP, quels sont les facteurs de réussites et les difficultés vécues par celles-ci, ainsi que les raisons pour lesquelles les femmes s'impliquent. Ce bref portrait de l'implication des femmes dans les différentes organisations paysannes partenaires d'UPA DI, nous permettra de dresser un portrait du leadership des femmes paysannes et d'en faire ressortir les obstacles et aussi les bons coups à maintenir afin d'améliorer leur participation aux instances décisionnelles dans les OP.

3.1.1 Les finalités de l'implication paysannes

Les femmes que nous avons interviewées ont une forte implication, davantage dans la sphère sociale et communautaire que politique. La plupart d'entre elles s'impliquent pour faire de la sensibilisation dans le domaine de la santé et de l'éducation. Il n'est donc pas surprenant, lorsqu'elles se retrouvent dans la sphère politique, de les voir intervenir sur les projets de lutte à la pauvreté et à la sécurité alimentaire. À cet effet, une ex-conseillère municipale témoigne :

«Moi, je suis la fille d'un père militant et très impliqué dans la politique. C'est ce qui m'a influencé. Mais, moi, ce qui m'a intéressé dans la politique c'est de défendre les intérêts des femmes. C'est-à-dire que j'ai appuyé les projets de développement de production maraîchère pour répondre aux problèmes de pauvreté et de sous-alimentation. J'ai aussi défendu des projets de consommation locale, particulièrement pour la transformation de céréales. Pour moi, il est important que la politique soutienne les projets d'exploitation familiale et de consommation locale pour que les femmes puissent assurer les besoins de leur famille. On retrouve beaucoup de femmes dans la transformation, particulièrement dans l'huile d'arachide et de céréales. Il faut les soutenir. »

Les femmes paysannes que nous avons rencontrées dans le cadre de cette analyse sont également très conscientes de l'importance de s'impliquer dans les instances décisionnelles. Selon une femme entrepreneure et formatrice paysanne :

«Il est important d'augmenter le nombre de femmes dans les instances, car les hommes tirent de leur côté. Quand les femmes sont présentes, elles expriment les besoins pour l'ensemble des femmes. Les hommes vont du côté des hommes et laissent les femmes derrière dans leur foyer. Nous devons être présentes partout.»

En agriculture, les femmes veulent défendre leurs intérêts économiques. Elles souhaitent développer leurs commerces, avoir accès aux ressources au même titre que les hommes pour avoir accès à un revenu afin de développer leur autonomie financière. S'impliquer au niveau politique c'est essentiellement pour valoriser l'intérêt économique des femmes dans le but d'améliorer leurs conditions de vie, d'assurer l'éducation des enfants et surtout de garantir la sécurité alimentaire à toute la famille.

3.1.2 Le leadership des femmes dans les organisations paysannes

Depuis quelques années, bien souvent à la demande des ONG internationales, les organisations paysannes sénégalaises ont mis en place des règlements pour intégrer et solliciter la participation des femmes à l'intérieur de leurs instances. Comme nous l'avons décrit dans un chapitre précédent, plusieurs OP ont mis en place une politique d'égalité avec des règlements assurant la parité pour que les femmes puissent intégrer les conseils d'administration et les regroupements villageois membres des OP. Aujourd'hui, il est de plus en plus fréquent de voir des femmes présidentes d'union ou de regroupement. Mais, jusqu'à présent, nous ne retrouvons pas, parmi les grandes associations paysannes partenaires d'UPA DI des femmes qui occupent des postes de présidence.

Il y a encore beaucoup de travail à faire pour solliciter la participation des femmes au sein des OP, mais il ne fait aucun doute que d'importants changements ont eu lieu depuis les dix dernières années. Dans les témoignages recueillis, les femmes ont beaucoup mis de l'avant les facteurs qui ont contribué à cette transformation. Par contre, ces activités sont souvent insuffisantes et pourraient davantage être améliorées pour augmenter leur efficacité. Il a donc été mentionné des formations en leadership, des échanges internationaux, de la création de regroupements de femmes, ainsi que de la sensibilisation auprès des hommes.

► Les formations en leadership

Il ne fait aucun doute, les femmes sont énormément reconnaissantes du travail mené par les organisations internationales partenaires, tel qu'UPA DI. Ces organisations ont contribué à favoriser la place des femmes à l'intérieur des organisations paysannes ainsi que sur la prise de parole et le développement d'un leadership féminin. Une jeune femme de la relève soutient que :

«À travers les formations d'UPA DI qui ont sensibilisé les hommes et les femmes sur la question de la parité et d'égalité, les femmes ont pris leur place dans le milieu de l'agriculture. Elles ont compris qu'elles pouvaient également avoir des activités génératrices de revenus. Elles ont également obtenu des sièges dans les unions villageoises et dans les CA. Elles occupent même des postes rémunérés au sein des OP. Avec les formations, tout le monde s'est rendu compte que les femmes étaient essentielles, autant les hommes que les femmes elles-mêmes. »

Bien que les femmes puissent maintenant accéder aux instances décisionnelles des organisations paysannes ou des regroupements villageois, certaines jugent par ailleurs que ces changements ne sont que des façades. Voici l'avis d'une responsable d'une OP :

«Ces changements sont plutôt superficiels, car à l'interne ce sont les hommes qui prennent les décisions au sein des OP. Nous n'avons pas toujours l'information sur ce qui se passe, il manque de transparence. Pour moi, la vraie place des femmes n'est pas encore acquise. »

Effectivement, selon nos observations, nous avons remarqué que la parité dans les OP n'est pas encore formellement institutionnalisée. L'information ne circule pas toujours adéquatement et les décisions sont prises sans consulter l'ensemble des membres des conseils d'administration. Dans la majeure partie des cas, ce sont les femmes qui se retrouvent en marge des activités décisionnelles des OP, ce qui a comme conséquence d'affaiblir le point de vue des femmes dans les orientations prises par les organisations.

Par ailleurs, l'importance de la prise de parole est un élément qui a été soulevé à maintes reprises. Il est à noter qu'il n'y a pas encore si longtemps, les femmes ne prenaient que très peu la parole en public et qu'aujourd'hui, grâce aux formations sur le leadership, les femmes ont pris confiance en elles et s'expriment plus librement. Même que certaines d'entre elles vont jusqu'à utiliser les médias pour défendre les enjeux importants de leur village :

«Avec les formations que j'ai suivies, j'ai fait de grands pas. Avant, je n'avais jamais osé parler en public. Dans notre culture, les femmes ne parlent pas devant les hommes. Elles doivent les laisser parler et après, peut-être, ajouter quelque chose. Avec LSGT, on nous dit que la parole des femmes est aussi importante que celle des hommes. J'ai donc appris à prendre la parole. Hier, justement j'ai fait une entrevue à la radio pour parler des besoins en eau potable. Le village est toujours en quête de l'eau. Avant, je ne pensais pas que les femmes pouvaient être entendues et reconnues. Aujourd'hui, je me sens au cœur du regroupement. Je me sens reconnue, on m'invite à participer et à être active dans mon regroupement. Aussi, je suis de plus en plus confiante pour prendre la parole et de plus en plus fière. Au début, il fallait me pousser pour émettre mes opinions et mes idées, mais maintenant je le fais.»

Tout comme ce témoignage, les femmes et les hommes sont unanimes pour affirmer que les formations en leadership sont essentielles et ont un impact important sur la participation des femmes. Une participante qui siège en tant que secrétaire d'une OP depuis le tout début de l'organisation, a pu voir des transformations majeures grâce à ces formations :

«Depuis les formations, les femmes prennent davantage la parole. Les regroupements se sont renouvelés, il y a plus d'implication chez les femmes et également chez les jeunes femmes. Les hommes sont davantage des conseillers, ils accompagnent les femmes. Les formations sur le renforcement des capacités sont un véritable succès, mais c'est insuffisant. Il faut aller chercher plus de femmes, car il y en a encore trop qui n'osent pas s'exprimer.»

Les formations en leadership et les formations en renforcement des capacités ont permis aux femmes d'avoir confiance en elle, de prendre la parole et de se présenter sur les instances décisionnelles des OP. Les formations en alphabétisation fonctionnelle ont également été mentionnées comme étant un besoin essentiel particulièrement chez les membres de la FEGPAB. Bref, pour établir la parité au sein des organisations paysannes et favoriser la participation des femmes, la formation des femmes est importante.

► Les échanges internationaux (Québec-Sénégal)

En allant voir au-delà de leur frontière, les Sénégalaises ont appris énormément sur le rôle des femmes québécoises au sein des fermes familiales. En plus d'être impressionnées par l'habileté des Québécoises à manoeuvrer de grosses machines, par leur capacité à devenir cheffe d'entreprise, les femmes sénégalaises ont également été sensibilisées à l'importance du partage du travail domestique et de l'équité des femmes et des hommes dans la prise de décisions au sein de la famille. Pour l'une d'entre elles qui est venue au Québec, ce voyage a changé sa vie :

«Dans la vie familiale québécoise, j'ai été touchée par l'esprit d'équipe. Les femmes et les hommes ont accès aux mêmes ressources et partagent les tâches de leur quotidien. Quand je suis revenue de mon voyage au

Québec, j'ai raconté tout ce que j'ai vu à mon mari et nous avons discuté ensemble. Comme dans les familles québécoises, on se soutient mutuellement. Il y a beaucoup de respect et d'entraide entre nous, ce qui n'est souvent pas le cas dans les familles sénégalaises. Mon mari m'a beaucoup soutenu pour que je puisse voyager et m'impliquer dans de multiples organisations. J'ai beaucoup partagé avec mon mari sur ce que j'ai vu au Québec et il me laisse faire mon travail. Même que lorsque je quitte le foyer, c'est lui qui prend la relève. Il s'occupe des enfants et de la cuisine. »

Parmi les témoignages, plusieurs Sénégalaises ont affirmé que c'est le voyage au Québec qui leur a permis de devenir une vraie leader. C'est à ce moment qu'elles ont commencé à prendre la parole et à s'exprimer, jusqu'à vouloir développer de grands projets agricoles. Même que certaines nous ont confiés, qu'aujourd'hui, elles ont compris que les femmes peuvent aussi avoir de grand rêve !

► Les regroupements de femmes à l'intérieur des OP

Les regroupements de femmes au sein des organisations paysannes sont des lieux de concertation et de discussion pour renforcer l'engagement collectif des femmes et mutualiser leurs efforts dans les actions visant leur autonomisation. La plupart des OP partenaires d'UPA DI ont mis en place une structure au sein de leur organisation afin de créer un espace où les femmes peuvent s'impliquer. Selon une présidente de regroupement de femmes :

«Le regroupement des femmes a servi à créer un réseau de femmes solides, à développer les capacités, sollicité l'engagement et a travaillé sur une meilleure gouvernance. Le leadership des femmes regroupées aide à mobiliser les femmes pour faire des revendications communes. C'est essentiel.»

Bien que l'ensemble des personnes rencontrées semble voir la pertinence de créer des réseaux de femmes agricultrices, il n'est pas toujours facile de pérenniser l'engagement. Une participante affirmait à cet effet que :

«Pour les plans d'action, il n'y a pas de suivi. Il y a de l'essoufflement et le degré d'engagement est faible.»

On voit ce phénomène particulièrement lorsque des coopérantes et des coopérants viennent pour mettre en place de tels regroupements et quittent après quelques mois alors que les gens s'appuyaient énormément sur celles-ci et ceux-ci pour faire le suivi des activités de l'organisation. Selon un responsable d'une OP :

«La décision de mettre en place un regroupement de femmes doit venir de la base. Si on nous impose cette structure, il sera difficile pour tout le monde de se mobiliser et d'assurer une pérennité. Il faut que l'idée vienne de la base.»

Il est également intéressant de savoir que traditionnellement, les femmes sénégalaises ont une forte culture associative. Plusieurs d'entre elles sont membres d'une association

créatrice d'activités génératrices de revenus (AGR), d'un réseau d'entraide pour préparer les cérémonies ou tout simplement d'un groupe d'échange et de partage. Les difficultés socio-économiques que vivent les femmes sont probablement la raison pour laquelle les femmes ont besoin de créer des réseaux de solidarité. Parfois, ces associations sont reconnues officiellement et deviennent de réels moteurs de changements (A. Diouf Ndiaye, 2015).

Précisons qu'il y a plusieurs types d'association. D'abord, les « tontines » qui sont des associations d'épargne et de crédit qui consistent à mettre de l'argent en commun pour que chaque membre puisse faire un emprunt pour réaliser des AGR à tour de rôle. Ensuite, les « mbotooy » qui sont destinées à l'entraide féminine pour l'organisation de cérémonies. Ces deux types d'association se retrouvent dans le circuit informel, mais peuvent se faire reconnaître en devenant soit des Groupements d'intérêt économique (GIE) ou des Groupements de promotion féminine (GPF). Ces derniers sont des associations d'épargne et de prêt rotatif généralement bien organisés avec des règles bien établies. Les GPF et les GIE font également partie des organisations communautaires de base (OCB) qui sont considérées comme des partenaires privilégiés pour les projets des ONG et les bailleurs de fonds.

► La sensibilisation auprès des familles agricultrices

Les femmes rencontrées sur le terrain sont conscientes qu'elles ont un rôle important à jouer pour orienter la prise de décision dans les instances décisionnelles. Mais elles font face à un important obstacle : la tradition. Dans la société sénégalaise, la tradition veut que la femme s'occupe du travail reproductif, c'est-à-dire, l'éducation des enfants, les soins à la famille, la cuisine, les tâches domestiques, etc. De plus, ce travail non rémunéré doit être bien fait au risque d'être jugé par la communauté, ce qui leur laisse peu de temps pour l'engagement communautaire et politique. Dans certaines familles, où la tradition est très forte, les femmes ont besoin de l'autorisation du mari pour quitter le foyer afin de réaliser des activités extérieures.

Le programme d'UPA DI a été bénéfique auprès de l'ensemble des paysannes agricultrices et des paysans agriculteurs, car il sensibilise sur l'importance du rôle des femmes dans les instances décisionnelles. C'est d'ailleurs par cette sensibilisation que les responsables des OP ont décidé de mettre en place des règlements pour favoriser la participation des femmes. Le fait d'exiger la parité dans les groupes de formation ou dans l'élaboration de projets collectifs a été, aux yeux des organisatrices et des organisateurs, un important facteur de réussite. Un responsable de programme explique :

« Depuis l'arrivée de programmes comme celui d'UPA DI, les femmes participent plus, ce qui a levé pas mal de tabous, particulièrement dans les villages. Cela a permis d'ouvrir les esprits jusque dans les familles. Plusieurs ont même changé au sein de leur famille. Les hommes ont laissé plus de place à la femme dans la sphère productive. L'impact, c'est que cela crée de meilleures relations, non seulement dans le travail collectif, mais au sein même de la famille. Il y a plus de solidarité, de compréhension et de participation aux prises de décisions. Quand on permet aux femmes de s'exprimer, elles apportent beaucoup à la société, mais il faut leur donner l'occasion. Les femmes ont un complexe

d'infériorité, mais elles ont la capacité intellectuelle de prendre des décisions. Si on leur libère la parole, il y aura des leaders femmes.»

De plus, la participation des femmes crée de bonnes dynamiques dans les comités de travail et entraîne de nouvelles aptitudes au sein des organisations. Selon un participant du programme LSGT qui a travaillé sur un comité mixte pour un projet collectif :

«Il n'y a aucun doute, la présence des femmes fait avancer les projets. Quand il y a seulement un groupe d'homme, ça n'aboutit pas. Les femmes sont d'excellentes gestionnaires financières. Elles sont sérieuses et rigoureuses. Le fait d'avoir maintenant les femmes dans les projets, de mettre les forces en commun, ça aide énormément.»

Les femmes ont fait leurs preuves, mais il y a encore beaucoup de résistance, particulièrement dans les villages éloignés. À cet effet, les paysannes agricultrices ont mentionné à plusieurs reprises leur souhait de poursuivre la sensibilisation auprès des hommes et de l'ensemble des familles à travers les formations offertes par les organisations paysannes. On insiste également sur l'ensemble de la famille, car les gardiennes de la tradition sont bien souvent les femmes elles-mêmes (A. Diouf Ndiaye, 2015).

3.1.3 Solliciter la participation des femmes dans les OP

La présence des femmes apporte un nouveau dynamisme au sein des organisations paysannes. Elle favorise la diversité des idées et la complémentarité des expertises. Elle permet également la venue d'un nouveau style de leadership et de gouvernance. L'engagement des femmes est même essentiel pour défendre des enjeux de société qui préoccupent l'ensemble des communautés, tel que l'accès à l'eau. De plus, la présence des femmes améliore l'image de l'organisation et symbolise l'ouverture aux changements.

Malgré de nombreux facteurs qui freinent l'engagement communautaire et politique des femmes, tel que la tradition, le manque de formation, l'analphabétisme, les responsabilités sociales, etc., il faut trouver des moyens pour solliciter l'implication des femmes. Lors d'une rencontre de groupe avec des membres du collège des jeunes du CNCR, l'une d'entre elles explique :

«Dans les sociétés africaines, si l'on arrive à améliorer la condition des femmes, on va vraiment améliorer le développement du pays. Il faut donc aller chercher les femmes afin que l'on puisse les voir dans tous les secteurs : politiques, économiques, sociaux. C'est ce qui changera la perception des hommes envers les femmes.»

Il faut donc trouver des moyens et des stratégies pour que les femmes s'impliquent davantage dans les OP, ce qui n'est pas toujours facile. Mais, les résultats sont probants.

Tableau 1 — Synthèse des obstacles dans la sphère communautaire et politique

- Culture et tradition
- Analphabétisme
- Manque d'organisation dans les regroupements de femmes
- Peu de participation des femmes aux décisions malgré leur présence sur les instances
- Insuffisance des formations en leadership et en citoyenneté paysanne
- Manque de réseautage
- Pas de stratégie pour préparer la relève

3.2 LA SPHÈRE PRODUCTIVE

Le rôle productif, dans la division sexuelle du travail, est très valorisé, car il génère des revenus. La création de biens et de services rémunérés est assumée en majorité par les hommes. Les femmes y sont présentes, mais souvent comme aides. Elles sont donc plus touchées par la précarité et le temps partiel imposé. Au Sénégal, les revenus agricoles, particulièrement ceux provenant des cultures pratiquées pendant l'hivernage (saison des pluies), ne répondent plus au besoin de la famille (A. Diouf Ndiaye, 2015). Selon les témoignages recueillis, les rendements agricoles sont en baisse depuis plusieurs années, les conditions de cultures plus difficiles et le prix des aliments augmentent. Les hommes n'arrivent plus à joindre les deux bouts et les femmes doivent trouver des stratégies pour subvenir aux besoins de la famille.

Les femmes jouent donc un rôle de plus en plus important dans la diversification des revenus afin d'améliorer les conditions de vie de la famille. C'est parfois même une question de survie. En agriculture, on les retrouve dans l'ensemble de la chaîne des valeurs de production ; culture vivrière, élevage, transformation, artisanat, commerce. Depuis la crise alimentaire de 2008, les femmes auraient même davantage développé un esprit d'entreprise pour nourrir leur famille (A. Diouf Ndiaye, 2015). Leur étonnante imagination a même été soulevée lors des entrevues :

«Les femmes ont le don de faire de la spéculation et de donner une plus-value avec presque rien. Avec un petit bout de terre, elles vont cultiver, transformer et vendre leurs produits. Elles vont stocker pour avoir de meilleurs prix en période de soudure. Une partie des revenus va servir à nourrir la famille et à éduquer les enfants et l'autre va servir à réinvestir dans l'achat de produits pour la prochaine production.»

Cependant, les secteurs d'activités où l'on retrouve les femmes rapportent peu de revenus, particulièrement en agriculture, où l'accès aux ressources productives (terre, crédit, matériel, etc.) est un obstacle majeur pour les femmes paysannes. Une présidente de collège des femmes ne manque pas de mentionner que :

«Dans le domaine de l'agriculture, les femmes sont souvent laissées pour compte. Elles se retrouvent avec les terres les moins fertiles, elles ont les moins bonnes semences, le moins d'outillage, elles s'occupent des spéculations les moins rentables. Celles que les hommes n'aiment pas faire. Dans ce domaine, elles sont souvent les plus vulnérables.»

Les agricultrices n'ont qu'un accès relativement limité aux ressources productives et aux services nécessaires aux exploitants agricoles. Dans cette partie d'analyse, nous verrons comment les inégalités de genre sont un frein pour le développement agricole. Nous aborderons, précisément, comment le fossé femmes-hommes touche l'accès à la terre, au bétail, aux services financiers, à la main-d'œuvre agricole, aux intrants, à la commercialisation, à la formation, et comment les femmes sont davantage touchées par les problématiques environnementales.

3.2.1 L'accès à la terre

L'accès à la terre est probablement l'enjeu le plus revendiqué par les femmes que nous avons rencontrées dans le cadre de cette recherche. En effet, seulement 13,8 % des femmes sont propriétaires de leur parcelle contre 86,2 % pour les hommes. Bien que la Loi sur le Domaine agricole de 1964 garantit l'égalité d'accès des femmes et des hommes à la terre, la loi reste ignorée par une bonne partie de la population et les pratiques de gestion des terres agricoles continuent de se faire selon un régime traditionnel (A. Diouf Ndiaye, 2015). Effectivement, selon une représentante d'un collège des jeunes :

«Le mode de transmission des terres est défavorable aux femmes, car les terres sont transmises de père en fils. Puisque la fille est censée quitter le foyer familial pour se marier, elle n'a pas le droit à l'héritage des champs.»

Les femmes qui ont des terres sont souvent des veuves. Ce sont elles qui ont la charge des parcelles jusqu'à la majorité de leurs garçons. Mais, en général, pour avoir une parcelle de terre, les femmes ont recours à l'emprunt ou à la location. Les champs cultivés par les femmes sont généralement petits et de mauvaise qualité. Une agricultrice et conseillère municipale explique :

«Les femmes qui veulent cultiver doivent souvent louer des terres. Ce sont des frais supplémentaires pour elles. Ce sont des difficultés majeures. J'aimerais pouvoir cultiver 30 hectares pour le riz, mais louer entraîne des conditions lourdes que je ne peux assumer. C'est un réel problème. De plus, les terres qui pourraient être disponibles sont très éloignées et le sol n'est pas tellement productif.»

Certains groupements de femmes reçoivent des parcelles pour faire du maraîchage par le biais de leur organisation paysanne, leur conseil rural ou leur village. Mais, cela reste négligeable. Les femmes interviewées qui ont des parcelles collectives souhaiteraient pouvoir exploiter davantage. À défaut de terre, les femmes intercalent leur culture de bissap ou de niébé entre les parcelles de leur époux ou d'autres membres de la famille, ce qui entraîne parfois des conflits familiaux.

Dans certains secteurs, l'accès des femmes à la terre est encore plus difficile en raison du développement résidentiel, particulièrement dans la région des Niayes, et de l'accaparement des terres. Cette pénurie de terres inquiète les agricultrices que nous avons rencontrées :

«Les femmes ont difficilement accès à la terre en raison des mœurs et tradition. Mais, il y a également le problème de l'étalement urbain et du développement résidentiel. L'État donne les terres aux promoteurs immobiliers. Ce sont les Dakarais qui s'installent de plus en plus dans cette zone.»

Et le foncier est manquant dans la région parce que beaucoup de terres a été remis aux entreprises étrangères. Ces entreprises détruisent le sol et font de la pollution.

Par ailleurs, il est intéressant de constater qu'à travers la SNEEG (2016-2026), le gouvernement sénégalais reconnaît les difficultés d'accès aux terres comme étant un problème majeur au développement économique de la société :

«N'ayant pas le statut d'exploitants agricoles, les femmes ont moins d'opportunités d'exploiter une parcelle agricole et aussi moins de chance d'accéder à des terres par location faute de moyens. Pour l'essentiel, l'accès des femmes à la terre se limite, le plus souvent, à des parcelles de moindre qualité, plus petites et plus éloignées de leur domicile alors qu'elles doivent faire face à leurs obligations liées aux tâches domestiques. L'inégalité d'accès à la terre entre les hommes et les femmes constitue une contrainte sévère au développement d'activités productives rentables.»

Les problèmes d'accès à la terre sont un véritable enjeu, car plusieurs programmes d'appui à l'élevage ou la production agricole ne financent que si le promoteur a un droit de propriété. C'est donc une contrainte majeure pour les femmes autant pour l'accès au financement que pour le l'obtention de crédit, puisque peu d'entre elles ont des droits fonciers (SNEEG, 2016). En assurant l'égalité des hommes et des femmes en matière d'accès à la terre, on pourrait multiplier les débouchés économiques, encourager l'investissement dans la terre et la production alimentaire, améliorer la sécurité des familles en période de soudure et assurer une meilleure gestion des ressources naturelles.

3.2.2 L'accès à l'eau

La division sociale du travail est au cœur de l'important enjeu de l'accès à l'eau. Il est d'ailleurs reconnu que les femmes et les hommes interviennent de manière différente dans la gestion de l'eau, souvent de manière inéquitable.

D'abord, ce sont les femmes qui s'occupent d'aller chercher la quasi-totalité de l'eau nécessaire à la famille. Cette eau est utilisée pour la consommation, la préparation des repas, le ménage et la lessive, pour se laver, irriguer les jardins et pour abreuver le bétail. Bien que le gouvernement ait mis en place un programme pour que les populations puissent obtenir des infrastructures adéquates pour s'approvisionner en eau potable, il y a encore plusieurs défis dont les femmes sont les principales victimes. Dans

certains endroits en milieu rural, dépourvus de robinets, les femmes n'ont d'autres accès à l'eau que par des puits ou des bornes-fontaines.

Le puisage est une tâche difficile qui prend du temps et de l'effort. Souvent, les femmes doivent faire plusieurs allers-retours avec de grandes bassines sur la tête pour aller puiser de l'eau. Certains villages sont munis de bornes-fontaines qui ne fonctionnent que pendant des périodes très réduites, parfois limitées à quelques heures, souvent la nuit. Selon une participante au programme LSGT :

«L'eau potable arrive au puits entre minuit et 5 heures du matin. Les femmes doivent alors se lever la nuit pour aller chercher l'eau, même enceinte. Ce sont les tâches traditionnelles de la femme qu'elle doit exécuter.»

De plus, ce sont les femmes qui se retrouvent dans la culture maraîchère destinée à la consommation familiale. Parfois, les surplus sont vendus au marché hebdomadaire pour avoir un petit revenu d'appoint. Mais, selon une animatrice dans une OP, les conditions de culture sont difficiles en raison du manque d'installations dédiées à l'arrosage :

«Sur les parcelles de terre allouées aux femmes, il y a un puits et des installations pour envoyer l'eau un peu partout. Mais pour les activer, on a besoin de carburant et ça coûte trop cher. Les femmes doivent arroser à la main. Elles doivent aller au puits. Elles ne peuvent donc pas exploiter une grande surface due à l'éloignement.»

Au Sénégal, l'eau potable est une ressource précieuse et dispendieuse. On a donc recours à une eau saline qui est moins propice pour la culture. Parfois le taux de salinité est tellement important qu'il est impossible de l'utiliser pour la culture. Le maraîchage est donc très difficile dans les périodes hors hivernage. Pourtant si l'eau de culture pouvait être disponible en tout temps, les femmes pourraient faire de petites cultures vivrières sur les parcelles de terre de leur mari à l'extérieur de la saison des pluies.

Les difficultés d'accès à l'eau, sa mauvaise qualité, nuisent non seulement aux activités agricoles des femmes, mais ont aussi des conséquences sur la quantité de travail que demande la collecte et le stockage, sans compter les dommages collatéraux que plusieurs d'entre elles subissent en raison de la charge lourde à transporter.

3.2.3 L'accès aux crédits et aux fonds de roulement

Les microcrédits et les Systèmes de financement décentralisé (SFD) sont des méthodes très prisées par les femmes pour financer leurs initiatives. Néanmoins, le taux d'ouverture de compte dans un SFD pour obtenir du microcrédit ou déposer son épargne n'est que de 11 % pour les femmes contre 15 % pour les hommes (ANSD, 2013).

Les modalités de remboursement des crédits ne sont pas adaptées aux besoins financiers des femmes. Les termes de remboursement ne semblent pas compatibles avec leur type d'activités. Pour les femmes interviewées, le coût des intérêts est trop élevé et la période de remboursement est souvent trop courte. Il y a également, une très grande méconnaissance sur les possibilités d'emprunt, selon les témoignages recueillis :

«Les femmes peuvent faire des demandes dans les institutions financières, mais les conditions sont tellement lourdes qu'elles abandonnent. Aussi, elles n'ont pas de garantie puisqu'elles ne possèdent que très peu de biens et les organisations paysannes dont elles sont membres n'offrent généralement pas de garantie.»

Moi, je dois épargner lorsque j'ai besoin de matériel agricole. Je ne pense pas que je pourrais obtenir du crédit d'une institution financière pour de petits montants.

Par ailleurs, les groupements féminins (GIE, GPF) sont de véritables appuis pour obtenir du microcrédit. Ce sont d'importants réseaux d'entraide pour obtenir du financement qui sont également encouragés par l'État sénégalais et les ONG internationaux. C'est ce qu'en témoigne une vice-présidente d'un collège des jeunes :

«Souvent, ce sont les groupements de femmes qui obtiennent un crédit. Nous, notre regroupement a pu obtenir un prêt de la Caisse nationale de Crédit Agricole de 15 millions de FCFA pour la transformation. Le problème, c'est qu'après 9 mois on a dû commencer à rembourser. C'est beaucoup de frais. Mais, on attend présentement une aide financière d'ONU-Femmes. Si ça marche, ça va aider.»

Il y a quand même des systèmes qui fonctionnent bien. À l'UGPM, la Mutuelle de solidarité qu'ils ont mise en place répond bien aux besoins des femmes, tant qu'elles se trouvent dans le secteur informel. Aussi, avec la mise en place d'un système de prêt rotatif par UPA DI et de formation en gestion financière, plusieurs femmes paysannes ont pu bénéficier d'un microcrédit qui leur a permis d'améliorer leur production et d'accroître leurs revenus dans le cadre de projets individuels et collectifs. Jusqu'à maintenant, l'expérience démontre que le taux de remboursement est généralement très élevé et les femmes qui ont pu bénéficier de ce programme ont réussi à faire des profits considérables qui ont permis d'améliorer leur condition de vie. Ce système de microfinance semble très bien fonctionner jusqu'à maintenant.

3.2.4 L'accès à la main - d'œuvre et aux intrants (matériel, semences de qualités, engrais)

Les hommes accèdent à la main - d'œuvre davantage que les femmes, qui ne peuvent compter, bien souvent, que sur leur propre force de travail et celles de leurs filles pour exploiter leur propre parcelle. Les hommes bénéficient de l'aide de l'ensemble des membres de la famille, surtout celle des femmes qui s'occupent des travaux manuels tels que le désherbage, le binage, le vannage et le glanage (A. Diouf Ndiaye, 2015). La division du travail social réduit les femmes à des positions qui les obligent à contribuer d'abord à l'exploitation des parcelles des hommes avant de s'occuper de leur parcelle, lorsqu'elles en disposent (SNEEG, 2016-2026).

Selon les études (SNEEG, 2016, A. Diouf Ndiaye, 2015), il y a de grandes différences de rendements entre les terres cultivées par les femmes et celles cultivées par les hommes. On explique cette situation par les difficultés d'accéder aux intrants : semences améliorées, engrais, matériel agricole. Pour ce qui est de l'engrais, 23,6 % des femmes en utilisent contre 34,9 % chez les hommes. Les femmes n'ont pas les moyens d'acheter de l'engrais pour améliorer les rendements. Le manque d'eau est

également un problème pour la fabrication de compost. L'accès à de bonnes semences préoccupe également les paysannes, mais selon une animatrice d'une OP, la situation s'est toutefois améliorée avec des projets collectifs de production de semences améliorées dans les organisations paysannes :

«Par exemple, avant, dans la distribution des semences on n'en donnait pas aux femmes. C'était seulement pour les hommes. Et les femmes allaient travailler au champ pour eux. Aujourd'hui, tout le monde peut avoir sa part, à condition d'avoir une parcelle de terre pour planter ses semences. Mais, pour certains produits, c'est difficile, surtout si l'on veut faire du maraîchage biologique. »

Les femmes n'ont pas suffisamment de moyens financiers pour obtenir du matériel agricole (A. Diouf Ndiaye, 2015). Elles ne disposent donc que très peu de matériel agricole. Pour cultiver leurs petites parcelles de terre, elles empruntent le matériel de leur époux ou font le travail manuellement lorsque ce n'est pas possible. Puisque la transformation de produits locaux est un domaine très prisé par les femmes paysannes, le matériel dédié à la transformation est aussi un besoin important. Plusieurs ont manifesté le désir d'obtenir du matériel, telles que les moulins à mil pour la transformation, comme en témoigne une conseillère communale :

«Dans notre regroupement GIE, on voudrait transformer le mil, mais il n'y a pas de moulin à mil. C'est difficile. Nous avons fait une demande d'aide financière auprès de la mairie et une autre à notre regroupement paysan. Mais, si nous ne parvenons pas à obtenir du financement, on va voir. Peut-être qu'on va se mettre ensemble pour ramasser les fonds nécessaires.»

Le matériel d'allègement agricole des travaux de femmes (moulin à mil, décortiqueuse) est souvent issu d'un partenariat avec les organisations internationales, car peu de groupement féminin dispose de ressources financières pour acheter du matériel.

Il est reconnu que la concentration des efforts sur des équipements agricoles allège davantage le travail des hommes, alors que les femmes continuent d'assurer des tâches répétitives avec des moyens rudimentaires (SNEEG 2016-2026). Beaucoup d'efforts ont été mis sur l'accès aux semences de qualité et à l'engrais, mais c'est encore insuffisant. Bref, puisque les terres appartiennent en grande partie aux hommes, les services en agriculture et le système de dotation privilégient davantage les paysans.

3.2.5 L'accès aux infrastructures de stockage et de transport

Comme nous l'avons déjà mentionné, les femmes se retrouvent dans l'ensemble de la chaîne de production jusqu'à la commercialisation, en passant par la transformation. Souvent, elles doivent se rendre au marché pour vendre leurs produits ou trouver un transporteur qui veut bien se rendre jusqu'au village. Comme le manifestent deux participantes au programme LSGT, l'accès au marché est parfois difficile en raison des milieux enclavés et du manque de transports :

«Le transport est le principal problème pour la commercialisation. J'aimerais pouvoir me déplacer où le marché est bon. Mais c'est impossible en raison du manque de transport.»

Nous avons beaucoup de difficulté à vendre nos poches de riz, car le village est enclavé. Il est situé très loin de la route nationale et pour venir ici, c'est difficile pour les camions. Les transporteurs font affaire avec nous seulement lorsqu'il y a pénurie dans les usines près de la grande ville.»

Pour répondre au problème d'insécurité alimentaire, les femmes paysannes ont mentionné l'importance d'avoir accès à des banques de céréale ou greniers de prévoyance. Des entrepôts de stockage sont nécessaires pour conserver des réserves de grain qui permettent, lorsque vient la soudure (période pendant laquelle les greniers sont vides, entre deux récoltes), d'éviter de s'approvisionner sur les marchés lorsque les prix augmentent, et ainsi d'échapper à la spéculation.

3.2.6 Activités d'embouche

Les activités d'embouche constituent d'autres sources de diversification économique importantes pour les femmes. En dehors de l'agriculture, la plupart des femmes que nous avons rencontrées sur le terrain pratiquent également l'élevage dit de « case ». Ces petits élevages près de la maison sont essentiellement pour nourrir la famille et générer de petits revenus. Les femmes sont plus présentes dans la volaille et les petits ruminants. On va parfois les retrouver dans la production de l'ovin et le caprin qu'elles vont vendre lors des fêtes religieuses. Mais, en général, l'embouche bovine, ovine et caprine est davantage pratiquée par les hommes.

Les marchés de bétail, qui ont lieu une journée par semaine, sont généralement un espace pour les chèvres, les moutons et les bœufs. C'est un milieu essentiellement masculin. En général, les femmes qui font de l'embouche vont confier leur bétail à un homme de leur entourage. La volaille se vend plus facilement sur les marchés locaux, et certaines font même de la dibiterie avec leur poulet de chair.

Les femmes ont mentionné plusieurs problèmes liés à la commercialisation de leurs produits, dont le manque de réseaux et le manque de transport dû à l'enclavement. Le faible accès à des soins vétérinaire en raison des longues distances à parcourir ou au manque d'argent est aussi un problème majeur.

3.2.7 Commercialisation et mise en valeur des produits locaux

La transformation de produits agricoles est un secteur dominé par les femmes. Il y a d'importants savoir-faire dans ce domaine. On y retrouve la fabrication de jus, de confitures, de semoule et autres spécialités du pays, telle que l'huile d'arachide ou le beurre de karité. Grâce à ces fabrications, les femmes encouragent le développement local. Malheureusement, elles ne parviennent pas à s'insérer dans le marché puisqu'il est dominé par des multinationales de l'agroalimentaire qui sont très compétitives. De plus, avec les grandes chaînes alimentaires qui se développent de plus en plus dans les grands centres urbains, il est beaucoup plus facile pour les consommateurs de trouver un pot de confiture importé, qu'un pot de confiture sur le marché local, par exemple.

La promotion des produits locaux fait défaut. Ils sont très peu valorisés et les gens les achètent peu. Aussi, la plupart des productrices vivent en zone rurale, alors que la majorité des acheteurs vit dans la capitale et il n'y a que très peu de réseaux de

distribution, autres que les foires agricoles. Une membre d'un collège des jeunes témoigne :

«Les consommateurs ne connaissent pas très bien les produits qui sont faits localement. Et pour les transformateurs, les seuls endroits où l'on peut vraiment faire connaître nos produits sont les foires organisées périodiquement.»

Les femmes disposent de très peu de moyens techniques et financiers pour développer leurs activités et pour commercialiser leurs produits. Le commerce pratiqué par les femmes ne rapporte que très peu de revenus explique une vice-présidente d'une OP :

«La commercialisation, le secteur où les femmes sont particulièrement présentes n'est pas payant et le travail est très difficile. Parfois, elles doivent aller très loin pour vendre leurs produits, de l'autre côté de la frontière en Mauritanie. Ce n'est pas dangereux, mais elles peuvent se faire prendre par la douane et perdre leur petit revenu.»

Par ailleurs, à travers le Plan Sénégal Émergent (PSE), l'État a pour objectif de positionner le Sénégal en exportateur majeur de fruits et légumes à haute valeur ajoutée. En valorisant le savoir-faire des femmes dans le domaine de la transformation, il y aurait une belle ouverture pour positionner de grands projets avec des femmes.

3.2.8 Formation et accompagnement

Il est clair que grâce aux formations offertes par UPA DI dans le cadre du programme LSGT, les femmes ont pu développer leurs activités économiques et ainsi contribuer aux dépenses de la famille et répondre à certains de leurs besoins personnels. Les formations leur ont également permis de prendre confiance en elle. Certaines d'entre elles nous ont même confié qu'elles n'auraient jamais cru qu'un jour, elles auraient pu gagner de l'argent.

Les formations en renforcement des capacités semblent être très bénéfiques et constituent un besoin éminent chez les femmes paysannes. Que ce soit en gestion financière, en maraîchage biologique, en marketing, les besoins sont nombreux. Il y a une carence dans de nombreux domaines surtout au niveau de l'alphabétisation. Par exemple, dans la région de Diourbel, le taux d'analphabétisme est de 62 % chez les femmes. Lors des rencontres sur le terrain, plusieurs personnes ont soulevé le problème ou manifesté le besoin d'avoir des cours en alphabétisation fonctionnelle.

Par ailleurs, plusieurs participantes rencontrées sur le terrain ont revendiqué le manque d'accompagnement une fois le projet mis en place, ainsi que le manque de suivi. Particulièrement avec les projets de mini-rizerie à Ross-Béthio chapeauté par la FPA.

3.2.9 Environnement et gestion des ressources naturelles

L'environnement et la gestion des ressources naturelles sont également à considérer dans les questions d'égalité femmes-hommes. Les conflits liés à l'utilisation des ressources, les différends sur l'accès et le contrôle des ressources proviennent du fait que les populations utilisent les ressources forestières, hydrauliques, herbacées et

foncières à des fins différentes. Par exemple, dans la zone du Bassin arachidier, principalement dans la région de Diourbel et de Kaolack où l'on pratique l'agriculture et l'élevage intensif, les ressources sont appauvries. Cette dégradation est principalement liée à une surexploitation de ces ressources par l'homme (coupe abusive, extension de terres cultivables, carbonisation, etc.) et également due aux changements climatiques (notamment la désertification). Donc, les terres sont de moins en moins fertiles, l'eau de culture et d'élevage est de plus en plus difficile à trouver. Ces problèmes causent d'importantes limites aux femmes pour l'accès aux ressources.

En raison de la division sexuelle du travail, les femmes exploitent les ressources naturelles par la cueillette de produits comestibles, le puisage de l'eau, la recherche de bois de chauffe et les pratiques agricoles vivrières. Ces corvées deviennent de plus en plus pénibles, car les ressources se font de plus en plus rares. Par exemple, au Sénégal, 50,4 % des ménages utilisent le bois comme combustible. En région rurale, ce sont 86 % des ménages (ANSD, 2013). Dans la division du travail, ce sont les femmes qui s'occupent de trouver le combustible pour préparer les repas. Souvent, elles doivent parcourir de longs trajets pour ramener quelques branches d'arbre, car dans plusieurs secteurs la coupe d'arbre est interdite. Comme le témoigne une participante au programme LSGT, trouver du bois devient un véritable casse-tête :

«Il faut aller chercher le bois à la machette avec un âne et une charrette. Nous devons parcourir des distances de plus en plus grandes sous le soleil. Parfois, ça nous prend toute une journée pour trouver le bois qu'on aura besoin dans la semaine.»

La dégradation du couvert végétal, la sécheresse et les travaux agricoles intensifs entraînent un manque de bois de chauffe. Les femmes se rabattent donc sur la bouse de vache comme combustible, mais qui prive le sol de matière organique. C'est un véritable cercle vicieux.

Plusieurs ont manifesté de l'inquiétude au sujet de la détérioration des sols cultivables et le manque d'eau pour les cultures et pour abreuver le bétail. Face à cette pénurie des ressources et à la dégradation de l'environnement, les femmes souhaitent se mobiliser.

Tableau 2 — Synthèse des obstacles dans la sphère productive

TERRE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance des terres aménagées et partage qui avantagent les hommes ▪ Mode de transmission des terres plus favorable aux hommes ▪ Manque de connaissance juridique sur le domaine national ▪ Les femmes sont moins portées à investir, puisque les terres qu'elles cultivent sont des prêts ou des locations
EAU	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'eau de culture pour le maraîchage ▪ Infrastructure d'eau inadéquate ou de mauvaise qualité
CRÉDIT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de confiance et de connaissance sur les services financiers ▪ Manque d'accompagnement ▪ Système de microcrédit ne répondant pas au besoin ▪ Manque de fonds de roulement ▪ Pas de système de garantie quand absence de patrimoine (difficile pour la microentreprise)
MAIN-D'ŒUVRE, INTRANTS (semences, engrais, matériel)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de moyen financier pour l'acquisition de moyens de production et de transformation ▪ Peu de moyens financiers pour entretenir les équipements de production et de transformation ▪ Concentration des efforts de développement ciblant davantage les propriétaires de grandes terres ▪ Les critères qui régissent les modalités de répartition des semences, la dotation de matériel, le financement, etc. moins favorable aux femmes en raison des modalités et des critères de choix qui sont plus favorables aux hommes
STOCKAGE TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficulté d'accès à un marché rémunérateur (enclave, manque de transport) ▪ Absence de moyen financier pour mettre en place des unités de stockage ou magasins
ÉLEVAGE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès difficile au vétérinaire ▪ Accès difficile au marché de bétail (transport) ▪ Manque de connaissance en soin animal et en technique de production
COMMERCIALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés d'accès à des marchés rémunérateurs (enclavement et manque de compétences en marketing et prospection commerciale) ▪ La plupart des femmes cumulent 2 à 3 activités pour s'en sortir, car les revenus sont faibles et aléatoires ▪ Accumulation de plusieurs activités qui demandent de l'investissement pour générer plusieurs petits revenus, car les revenus sont faibles et aléatoires ▪ Faiblesse du marché pour la vente de produits locaux ▪ Multiplication de petits commerces (concurrence)

FORMATION Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le manque de confiance en leur propre capacité ▪ Faible accès aux ressources, aux technologies, et à l'information ▪ Faiblesse organisationnelle des femmes ▪ Manque de connaissance (technique, financière, etc.) ▪ Analphabétisme ▪ Absence d'appuis visant à réduire les disparités entre les femmes et les hommes
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mauvaise gestion des ressources naturelles ▪ Dégradation du couvert végétal (en raison de la divagation des animaux, sécheresses, déforestations, érosions éolienne et hydrique) ▪ Difficulté de trouver de l'eau de culture et d'élevage (dû à l'assèchement des bassins d'eau en raison de la déforestation, sécheresse) ▪ Appauvrissement des sols ▪ Baisse et instabilité de la pluviométrie (la saison des pluies semble plus courte et il y a moins de pluie)

3.3 LA SPHÈRE REPRODUCTIVE

Le rôle des femmes dans la société sénégalaise est guidé par la culture, la religion et les croyances traditionnelles. Les relations femmes-hommes sont influencées par ces valeurs qui gouvernent l'univers familial et intègrent des pratiques sociales telles que le mariage précoce des jeunes filles, la polygamie, le lévirat (mariage d'une veuve avec le frère du défunt) ou l'organisation de l'héritage. Malgré la ratification par le Sénégal de plusieurs actes et protocoles internationaux pour mettre fin aux inégalités de genre, le droit des femmes avance assez timidement sur les attitudes et les comportements encore fortement ancrés dans les us et coutumes (SNEEG, 2016-2026).

Au Sénégal, la division sexuelle du travail est catégorique. La société attribue toutes les tâches ménagères aux femmes. En plus de mettre au monde les enfants, elles s'occupent de leur éducation, des soins néonataux et de l'entretien de la famille élargie (enfants, personnes âgées, malades). Ces conditions font partie de leurs devoirs conjugaux et l'implication des filles dès leur bas âge est sollicitée pour assurer une continuité. Comme nous l'avons vu précédemment, ce travail est peu valorisé, informel, non rémunéré et invisible.

Le travail non rémunéré des femmes est énorme. Il comprend la préparation des repas, les activités de pilage et de décorticage, la recherche d'eau et de combustible, le nettoyage de la case et des vêtements, le temps passé aux achats et à l'éducation des enfants. Ce travail qui est à peine reconnu limite l'accès des femmes aux ressources et aux opportunités d'activités génératrices de revenus, sans oublier qu'il affecte leur bien-être familial (SNEEG, 2016-2026). De plus, la difficile conciliation entre le travail et la famille constitue un handicap pour les femmes qui veulent s'investir dans des emplois rémunérés ou pour s'impliquer dans le milieu politique et communautaire.

La pauvreté particulièrement dans les zones rurales a amené les femmes à prendre plus de responsabilités dans le milieu économique. Cette situation est, dans la plupart des cas, très bien reçue par les hommes, car ils y voient une contribution essentielle pour l'économie familiale. Par contre, ils ne semblent pas disposés à faire de nouvelles tâches pour alléger le travail des femmes. Ces nouvelles responsabilités entraînent donc des charges supplémentaires aux femmes. Selon une responsable d'organisme :

«L'implication des femmes dans le réseau paysan est difficile, car elles sont surchargées. Les tâches domestiques sont énormes, le transport également est compliqué, et les femmes sont également très proactives dans l'organisation de célébrations et de fêtes. Ceci leur donne peu de temps pour s'impliquer.»

Les informations issues des entretiens démontrent clairement que les femmes veulent diminuer leur charge de travail à la maison. Pourtant, il ne semble pas y avoir de négociation au sein des ménages à propos de la redistribution des tâches domestiques. Les femmes prennent sur elles les lourdes tâches et ne remettent que très peu en question les rapports de genre au sein de la famille. Pour alléger leurs responsabilités reproductives, les femmes revendiquent des technologies appropriées à leur besoin telles que des foyers améliorés ou des moulins à mil.

Les activités génératrices de revenus permettent aux femmes de participer à l'économie familiale et, par la même occasion, de développer leur autonomie. Bien que ces AGR permettent aux femmes d'avoir des activités à l'extérieur et aussi d'avoir une satisfaction personnelle, la surcharge de travail et le manque de temps consacré à la famille préoccupent les paysannes que nous avons rencontrées. L'une d'elles raconte :

«Pendant qu'elles sont à la recherche de revenu, la tête est au foyer, parce que l'organisation du foyer c'est la femme. Parfois, le mari ne veut pas que la femme sorte pour aller chercher des revenus, elle doit négocier. Mais, avec la modernisation, elles ont su qu'elles pouvaient faire de l'argent, mais elles manquent de temps.»

Pour les femmes sénégalaises, avoir des enfants constitue la plus grande richesse et le travail ménager est perçu comme une valorisation importante (A. Diouf Ndiaye, 2015). Il y a même une expression wolof qui dit que la réussite sociale et économique des enfants dépend de leur mère dans le ménage « ligeyu ndey, aniup dom ». La pression qui repose sur les femmes est énorme. Voici les commentaires de deux responsables de programmes :

«Quand on est très pris par son emploi ou son implication, on peut recevoir un regard de la société négatif, parce qu'on n'est pas assez présente pour la famille. Ça, c'est parfois difficile à vivre pour les femmes. C'est un poids de la société, une pression sociale.»

Il y a beaucoup de pression sociale sur les femmes. Souvent, c'est les femmes elles-mêmes qui ne veulent pas que les hommes les aident à cause de ce que les autres vont dire. La femme doit assumer les tâches domestiques et rendre sa maison belle. Mais, plus la femme sera surchargée dans les tâches domestiques, moins elle sera tentée de s'impliquer. Surtout chez les jeunes femmes.

Généralement, les femmes qui s'impliquent sont celles qui ont plus de 40 ans, car les enfants étant grands, les jeunes filles peuvent prendre la relève des tâches domestiques, ce qui libère un peu plus les mères. La polygamie peut être également un espace de liberté pour certaines femmes. Souvent, dans ce type de ménage, les femmes se partagent les jours de cuisine, les jours de lavage, ce qui permet de libérer du temps pour s'impliquer dans la communauté ou se livrer à des activités génératrices de revenus.

En conclusion, le rôle reproductif des femmes demande énormément de temps. Si la société sénégalaise souhaite un réel engagement des femmes dans la sphère communautaire et politique et dans la sphère productive, il faudra qu'elle trouve des solutions pour alléger le travail des femmes dans la sphère reproductive.

Tableau 3 - Synthèse des obstacles dans la sphère la reproductive

- La religion et les coutumes
- La non-remise en question des rapports de genre au sein de la famille
- Le manque de temps (particulièrement pour les femmes de 40 ans et moins)
- La surcharge et la lourdeur des travaux domestiques
- Au sein des ménages, la majorité des décisions sont prises par les hommes
- La pression sociale exercée sur les femmes dans l'éducation des enfants
- La continuation des rôles genrés dans l'éducation des jeunes filles
- Manque de technologie domestique (foyers améliorés, moulins à mil)

CHAPITRE 4 — RECOMMANDATIONS ET TYPES D'APPUI

Ce document a donc comme objectif de réaliser une analyse des besoins différenciés des femmes œuvrant en agriculture afin de cerner les appuis qui pourraient être apportés aux paysannes. Dans ce chapitre, nous présentons donc des recommandations et des types d'appui pouvant être apportés par UPA DI et ses partenaires au Sénégal, particulièrement la FEGPAB, principal partenaire dans cette mission d'appui en ÉFH, pour développer des stratégies en renforcement des capacités des femmes paysannes-agricultrices.

Pour bien mettre en scène les propositions, nous suggérons de développer des actions et des appuis de renforcement des capacités selon trois axes prioritaires :

1. **Renforcement du pouvoir communautaire et politique des femmes paysannes.** C'est-à-dire des actions visant à intégrer les femmes sur les instances de décisions en vue d'améliorer leur accès et leur contrôle sur les ressources productives.
2. **Renforcement des capacités économiques des productrices/transformatrices.** C'est-à-dire des actions visant l'autonomisation économique des femmes.
3. **Renforcement du pouvoir individuel et collectif des femmes.** C'est-à-dire des actions visant le renforcement du pouvoir social des femmes, au sein de leur ménage et de leur communauté.

Axe 1 : Renforcement du pouvoir communautaire et politique	
Pistes de réflexion	Recommandations et types d'appui
Beaucoup d'efforts ont été faits pour solliciter la présence des femmes dans les instances décisionnelles . Bien qu'elles soient mieux représentées, elles ne participent que très peu aux prises de décision. Elles sont plutôt effacées et ne parlent que très peu en présence des hommes. Il faut trouver des stratégies pour améliorer le leadership des femmes et la confiance d'elles-mêmes.	<ul style="list-style-type: none">▶ Offrir des activités de renforcement des capacités des femmes élues sur les OP, les groupements villageois et aussi celles siégeant sur les conseils municipaux et comme députées à l'Assemblée nationale, en donnant de la formation sur les enjeux en agriculture et sur les impacts des inégalités vécues par les femmes paysannes.▶ Favoriser les échanges et le réseautage entre les groupements de femmes paysannes au Sénégal et aussi entre le Sénégal et le Québec.▶ Offrir des formations sur les stratégies de communication et plaidoirie.

<p>Les OP et les groupements villageois n'ont pas tous des règlements paritaires et/ou de politique EFH. Il faut sensibiliser l'ensemble des membres des OP à mettre en place des politiques pour favoriser la participation des femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutenir la mise en place de collèges des femmes dans les OP et accompagner les organisations dans leur plan d'action. ▶ Encourager et accompagner les groupements villageois à adopter une politique EFH.
<p>Les femmes manquent de formations et de connaissances sur leurs droits individuels, tels que l'accès à la terre, la gestion d'organisation, les programmes et les politiques de l'État en matière d'EFH et d'agriculture, ainsi que sur l'ensemble des services offerts par les instances régionales et nationales. Elles ont également très peu de contacts avec des personnes influentes (peu de réseautage).</p> <p>Si on souhaite une réelle participation des femmes sur les instances décisionnelles, il faut bien les outiller.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Offrir des ateliers d'éducation populaire sur : <ul style="list-style-type: none"> - Le genre et les droits des femmes - Les programmes et politiques de l'État en matière d'agriculture - La gestion des organisations ▶ Sensibiliser les hommes et les familles sur les droits des femmes pour qu'ils puissent les accompagner. ▶ Organiser des rencontres d'information avec des partenaires locaux et nationaux (Ex. Ministère de la femme, Agence Régional de Développement) ▶ Favoriser et appuyer la participation des femmes paysannes lors d'ateliers et d'événements locaux, nationaux et internationaux sur l'Agriculture ou sur l'Égalité Femme-Homme afin d'agrandir leurs réseaux de contacts.
<p>L'exode des jeunes est un enjeu important. Mettre en place des collèges des jeunes pour favoriser leur appartenance au milieu rural et agricole pourrait être une bonne option qui encouragerait l'implication des jeunes filles. Les femmes sont influentes auprès des jeunes. Le mandat pourrait être porté par les collèges des femmes ou regroupements de femmes dans les OP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appuyer la mise en place de collèges des jeunes dans les OP, accompagnement pour la mobilisation et l'organisation. ▶ Encourager l'adoption de règlements pour favoriser la participation des jeunes, particulièrement des jeunes filles dans les OP.

Axe 2 : Renforcement des capacités économiques des productrices/transformatrices	
<u>Pistes de réflexion</u>	<u>Recommandations et types d'appui</u>
<p>Les femmes n'ont pas accès à la terre en raison de la prédominance des croyances coutumières et du manque de ressources et d'accompagnement pour déposer une demande formelle aux autorités concernées.</p> <p>Il faut sensibiliser les familles sur la nécessité d'accès des femmes aux terres agricoles, informer les femmes sur leurs droits d'accès à la terre et proposer des alternatives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer des outils d'information sur le domaine national ; droits, démarches administratives et plaidoiries ▶ Proposer des voies alternatives d'accès des femmes à la terre : <ul style="list-style-type: none"> - Par le biais de regroupement de femmes formé en GIE - Par transaction foncière - Par le biais des aménagements publics (Ex. jardins communautaires, réserves naturelles, projet agroforestier). ▶ Développer des outils de sensibilisation sur l'importance de l'accès à la terre, qui pourraient être intégrés à l'intérieur des programmes d'UPA DI pour rejoindre le maximum de familles.
<p>Le travail des femmes est multiple. De la production à la commercialisation en passant par la transformation. Il faut réfléchir à la manière de valoriser le savoir-faire des femmes et promouvoir les produits locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appuyer la mise en place de projets de valorisation du savoir-faire des femmes tels que la création de vitrines pour faire connaître les produits locaux. ▶ Encourager la participation des femmes aux Foires agricoles. ▶ Organiser du réseautage entre les groupes partenaires pour échanger le savoir-faire des femmes, par exemple, des visites dans les jardins maraîchers.
<p>Le secteur informel du petit commerce rapporte que très peu de revenus. En raison du manque de transport et de l'enclavement des villages, il est difficile pour les paysannes de commercialiser leurs produits dans les différents marchés. De plus, plusieurs d'entre elles vendent les mêmes produits et se livrent une concurrence déloyale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appuyer pour la mise en place des points de vente collective. ▶ Appuyer l'achat de moyens de transport et/ou la mise en place de services de transport pour collecter les produits locaux afin de les vendre dans différents points de vente.

<p>Il faut favoriser une approche collective et solidaire du secteur informel du petit commerce.</p>	
<p>Dans la région de Diourbel, les femmes souhaitent faire du maraîchage hors hivernage, mais l'accès à l'eau de culture est difficile. Parfois, c'est le manque d'infrastructures qui en est la cause ou le taux de salinité trop élevé dans l'eau.</p> <p>Il faut sensibiliser les élus locaux et trouver des bailleurs de fonds pour mettre en place de bons systèmes d'arrosage et obtenir une eau de qualité.</p> <p>Présenter des projets de maraîchage pourrait peut-être pousser les décideurs publics à intervenir.</p> <p>Par ailleurs, les femmes sont de plus en plus sensibles à la production biologique, mais elles ont peu de connaissance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagner les OP dans la recherche de bailleurs de fonds pour l'installation d'infrastructures d'irrigation et de désalinisation de l'eau. ▶ Mettre en place une stratégie de communication pour sensibiliser les décideurs publics. ▶ Accompagner pour développer des projets de maraîchage. ▶ Sensibiliser à la culture biologique et offrir des formations sur la production agroécologique.
<p>Les femmes paysannes n'ont que très peu accès aux crédits, car les institutions financières ne répondent pas à leurs besoins. Il serait intéressant de mettre en place un système de financement autogéré tel qu'une mutuelle de solidarité mise en place par l'UGPM ou un système d'inclusion financière comme celle de l'Alliance Villageoise de l'Épargne et du Crédit (AVEC).</p> <p>Par ailleurs, le système de prêts rotatifs d'UPA DI semble très bien fonctionner, il serait intéressant d'investir davantage dans ce type de projet au sein d'une même OP partenaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagner les OP pour trouver le système de financement qui convient aux femmes membres de leur organisation et dans sa mise en place (adapter les crédits et les modalités d'accès à leur besoin et mettre en place un fonds de garantie spécifique réservé aux femmes agricultrices). ▶ Multiplier les projets de prêts rotatifs et former les femmes qui ont déjà bénéficié d'un tel prêt pour accompagner les nouveaux projets. ▶ Proposer des activités pour valoriser les projets générateurs de revenus des femmes. Il y a eu de belles réussites jusqu'à maintenant, il faut pouvoir faire connaître des modèles de réussite aux

	autres femmes pour qu'elles puissent s'en inspirer.
<p>Le niveau d'instruction et de compétences en gestion des organisations des femmes est faible. Les formations en renforcement des capacités font partie des stratégies socioculturelles déployées en vue d'améliorer les conditions économiques des femmes : techniques de gestion, techniques de compostage, gestion de crédit, gestion de projet, comptabilité simplifiée, etc. Par ailleurs, dans la région de Diourbel, l'analphabétisme est un problème majeur nuisant à l'autonomisation des femmes et que l'on doit considérer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire un diagnostic des besoins de formation des OP. ▶ Offrir des activités de renforcement des capacités techniques, organisationnelles et entrepreneuriales dans le secteur de l'élevage, de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation. ▶ Offrir des ateliers d'alphabétisation fonctionnels. (Ex. : méthode d'apprentissage sur des thèmes spécifiques comme la gestion d'entreprise).
<p>Les infrastructures de stockage telles que les banques de céréale sont essentielles pour lutter contre la spéculation céréalière, accroître des revenus et pour traverser la période de soudure. Les femmes souhaitent avoir de bonnes infrastructures de stockage. De plus, l'accès au matériel de production et de transformation ainsi qu'aux intrants n'est pas toujours facile à obtenir. Les programmes gouvernementaux favorisent davantage les chefs de famille, qui sont généralement des hommes. Et les femmes ne sont pas toujours bien informées sur les différents types de financement qu'elles peuvent obtenir, lorsqu'il y en a.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutenir financièrement la construction et la maintenance des infrastructures de stockage et accompagner le processus de gestion des stocks. ▶ Informer les paysannes-agricultrices sur les programmes nationaux et internationaux qui financent les projets des femmes, particulièrement pour l'acquisition de matériel de production et de transformation. ▶ Soutenir la mise en place de groupements de femmes pour l'achat de matériel et intrants en commun.
<p>Les femmes sont les principales actrices de la protection de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles, car bien souvent elles en sont davantage affectées. Le renforcement des capacités sociales, politiques, économiques et</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Offrir des formations sur les problématiques environnementales liées à l'agriculture. ▶ Offrir de l'accompagnement pour l'élaboration de stratégies de plaidoyer.

<p>environnementales est donc essentiel en vue d'un meilleur accès aux ressources et d'une gestion durable des ressources naturelles serait important.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appuyer et accompagner la mise en place de projets communautaires en gestion des ressources naturelles (GCRN-Femme).
--	--

Axe 3 : Renforcement du pouvoir individuel et collectif	
<u>Pistes de réflexion</u>	<u>Recommandations et types d'appui</u>
<p>Les femmes manquent de temps en raison des responsabilités familiales qu'elles doivent assumer. Si l'on veut solliciter leur participation, il faut trouver des moyens pour alléger le travail des femmes et développer leur autonomie au sein des ménages et de la collectivité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sensibiliser les familles pour qu'il y ait une meilleure répartition des tâches domestiques. ▶ Appuyer des projets visant à faciliter le travail des femmes (Ex. construction de foyers améliorés, financement pour des moulins à mil).
<p>Il y a très peu de discussion et de débat sur le genre. Les femmes ne remettent pas en question les rôles sociaux.</p> <p>Le taux de violence conjugale dans les familles est énorme. Pour amener les femmes à exercer plus de leadership, il est essentiel de travailler sur l'empowerment.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Intégrer, dans les formations, un volet sensibilisation axée sur le genre. ▶ Soutenir des formations sur l'<i>empowerment</i> des femmes tel que le programme <i>Antidote</i> développé au Québec dans les Centres-femmes (Antidote-Monde a aussi été déployé au Sénégal).

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE

Nom :
Âge :
Enfants :
Village :
Affiliation OP :
Rôle et responsabilités dans OP :

Historique de la personne

1. Parlez-moi de votre parcours académique (formation, années d'étude, etc.)
2. Parlez-moi de votre parcours familial

La sphère communautaire et politique

Programme ÉFH au sein de l'organisme :

1. Êtes-vous satisfaite des stratégies (ou politique) EFH qui ont été mises en place au sein de l'organisation paysanne ? (Ex. 50 % des femmes au CA, responsable de la promotion féminine)
2. Cette stratégie vous encourage-t-elle à participer davantage ?
3. Êtes-vous satisfaite de l'encadrement offert aux femmes, des formations, etc. ?
4. Selon vous, est-ce qu'il y aurait des initiatives qui pourraient être adoptées par l'organisme afin d'augmenter la participation des femmes aux prises de décisions ?
5. Les femmes sont-elles prises en compte dans les activités de l'organisme ?
6. Est-ce que vous trouvez que les femmes prennent suffisamment la parole ?
7. Est-ce qu'il y a de l'ouverture chez les hommes ? Climat de confiance ? Solidarité ? Entraide ? Sensibilisation ?
8. Est-ce que vous vous sentez bien lorsque vous prenez la parole ?
9. Avez-vous un système de réseautage efficace afin que les femmes puissent se mobiliser entre elles efficacement et se parler ? Lesquels ? Et comment ça se passe ?

Participation et leadership

1. Occupez-vous ou avez-vous déjà occupé un poste décisionnel ?
2. Si oui, qu'est-ce que cela vous apporte ?
3. Quels ont été les obstacles et les facilitateurs à votre ascension ?

4. Si non (à la question 1), aimeriez-vous occuper un poste décisionnel pour améliorer la condition des femmes ?
5. Si oui, qu'est-ce qui vous empêche de le faire ? Si non, pourquoi ?
6. Selon vous les femmes doivent-elles davantage investiguer les lieux de pouvoir ? Pourquoi ?
7. Comment peuvent-elles soutenir les intérêts économiques des femmes ?
8. Que diriez-vous à une femme qui veut devenir dirigeante ?
9. Quelles sont les qualités que doivent avoir les femmes pour diriger ?
10. Quels sont les avantages et les désavantages pour une femme d'occuper un poste décisionnel ?
11. Croyez-vous que les femmes soient assez présentes dans les instances décisionnelles ? Qu'est-ce qui vous fait penser cela ?
12. Approximativement, combien de temps allouez-vous par semaine à l'implication communautaire et politique ?

Sphère productive — accès aux ressources

1. Comment avez-vous bâti votre entreprise ? Depuis le début (influence, aide au démarrage, etc.).
2. Quels types de culture et/ou d'élevage pratiquez-vous ? Pourquoi avoir fait ces choix ?
3. Est-ce que vous faites également la transformation et la commercialisation ? Comment ? Qui vous aide ?
4. Autres activités ? Artisanat, restauration ?
5. Êtes-vous propriétaire d'une terre ? Si oui, comment y avez-vous accédé ?
6. Pouvez-vous me décrire le terrain ? qualité du sol, distance des infrastructures, près d'une source d'eau, etc.
7. Est-ce qu'une fille peut être propriétaire ?
8. Quels sont les obstacles pour y parvenir ?
9. Pour démarrer votre entreprise, aviez-vous accès au crédit ?
10. Aviez-vous accès à de l'équipement ? Par quel moyen ?
11. Accès à la formation, soutien des services publics ?

12. Comment aviez-vous pu obtenir un montant ?
13. Aviez-vous besoin d'un garant ?
14. Bref, racontez-moi votre histoire.
15. Quels sont les déterminants de votre succès ?
16. Aviez-vous accès aux communications ? Lesquels ?
17. Est-ce que les profits de votre production vous permettent de faire vivre votre famille ?
18. À quoi sert ce revenu ?
19. Qu'est-ce qui pourrait aider à améliorer votre entreprise agricole ?
20. Approximativement, combien de temps allouez-vous à la sphère productive chaque semaine ?

Sphère reproductive

1. À la maison, qui s'occupe des soins des enfants et de la famille ; du travail domestique ; des repas ?
2. Qui prend les décisions au sein du foyer ?
 - Décisions journalières ?
 - Concernant les enfants (scolarisation, fréquentation)
 - Décision professionnelle (activités : mari/femme)
 - Décision d'investissement et de dépense, etc.
3. Est-ce que vous êtes autonome financièrement ?
4. Approximativement, combien de temps allouez-vous à la sphère reproductive ?
5. Approximativement, combien de temps allouez-vous aux loisirs ?

Vision et opinion concernant l'ÉFH

1. Comment imaginez-vous l'égalité entre les hommes et les femmes dans votre société.
2. Selon vous, quelles initiatives devrions-nous prendre pour atteindre cette vision ?
3. Qu'est-ce qui fonctionne bien actuellement et qu'est-ce qui pourrait être amélioré ?
4. À l'inverse, qu'est-ce qui devrait être éliminé dans la société afin que les femmes puissent améliorer leur condition ?

BIBLIOGRAPHIE

Agronomes vétérinaires sans frontières (AVSF), (octobre 2013). *Promouvoir l'égalité de genre en milieu rural : exemples au Togo, Sénégal, Amérique Centrale et Brésil*. Disponible sur : <http://www.avsf.org> (Consulté le 20 avril 2019)

Banque africaine de développement, Département du contrôle de la qualité et des résultats, mai 2015, *Indice de l'égalité du genre en Afrique 2015*. Disponible sur : <http://www.afdb.org> (consulté le 20 mai 2019)

Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), (2018). *Une approche féministe à la solidarité internationale. Module 1 : Notions de base*.

Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), (mai 2018). *Guide pour l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes au cycle de programme*.

Condition féminine Canada, (1995). À l'Aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes.

CREFAT (2014). *Travail domestique au Sénégal : 30 % du PIB à valoriser*. Disponible sur : <http://crefat.univ-thies.sn> (consulté le 10 mai 2019)

DIOUF NDIAYE, Awa (2015), Les femmes et le développement local au Sénégal : le rôle des associations féminines dans le bassin arachidier : l'exemple de Diourbel. Université de Bordeaux Montaigne, Thèse de doctorat, 527 p.

DIOUF Ndèye Coumba, (mai 2015). *Genre et foncier : une équation non encore résolue au Sénégal*, Article publié dans Agri-Infos N° 082. Disponible sur : <http://www.ipar.sn> (consulté le 15 mai 2019).

Endat Pronat, (2016). Réduction des inégalités de genres et promotion d'une agriculture saine et durable. Capitalisation de l'expérience 2011-2015 d'Enda Pronat à Guédé (Sénégal). Disponible sur : <http://www.endapronat.org> (consulté le 15 mai 2019).

HATHIE, Ibrahima, BA, Cheikh Oumar, (décembre 2014). « L'agriculture familiale à l'épreuve de la sécheresse et de la libéralisation au Sénégal », dans BOSC, Pierre-Marie, SOURISSEAU, Jean-Michel, BONNAL, Philippe, GASSELIN, Pierre, VALETTE, Elodie, BÉLIÈRES, préface de FRIEDMANN, Harriet, *Diversité des agricultures familiales. Exister, se transformer, devenir*. Collection : Nature et société, Édition Quae, p. 199-2012.

Inter-Réseaux, *Politiques agricoles du Sénégal*, (16 juillet 2010). Disponible sur <http://www.inter-reseaux.org> (consulté le 10 mai 2019)

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, (2016). Plan Sénégal Émergent (PSE).

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de genre (SNEEG 2016-2026).

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, (2013). Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), *Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'agriculture et de l'Élevage*. Rapport définitif.

UPA Développement International (2015). *Le Savoirs des gens de la terre — Récolte au Sénégal. De 2004 à 2015.*